

Demande de dérogation pour la
destruction et la perturbation
intentionnelle de goélands argentés sur
les concessions mytilicoles des Hauts-de-
France

Janvier 2024



Sommaire

1 LE COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE NORMANDIE – MER DU NORD.....	2
2 LA CONCHYLICULTURE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	2
3 OBJET DE LA DEMANDE	4
3.1 DEMANDE DE DEROGATION POUR LA PERTURBATION INTENTIONNELLE D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES	4
3.2 DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES	4
4 L'ELEVAGE SUR PIEU (MOULES DE BOUCHOT)	7
5 LA MORTALITE MYTILICOLE.....	9
5.1 LES PATHOGENES	10
5.2 LES CAUSES METEOROLOGIQUES ET ABIOTIQUE	11
5.3 LA PREDATION	11
6 LE GOELAND ARGENTE.....	13
6.1 PRESENTATION DE L'ESPECE	13
6.1.1 <i>Description morphologique</i>	13
6.1.2 <i>Répartition</i>	13
6.1.3 <i>Régime et comportement alimentaire</i>	13
6.2 LES EFFECTIFS SUR LE LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE.....	14
6.2.1 <i>Effectifs nicheurs</i>	14
6.2.2 <i>Suivi sur zone de production</i>	16
6.2.3 <i>Comptage décadaire des Réserves Naturelles Nationales</i>	17
6.2.3.1 Maximum d'individu et effectif cumulé	18
6.2.3.2 Effectif mensuel moyen mai – septembre	18
6.2.4 <i>Estimation par les professionnels</i>	19
6.3 LES FACTEURS INFLUENÇANT LA PRESENCE DES GOELANDS	20
6.3.1 <i>Une espèce anthropophile</i>	20
6.3.2 <i>Expansion des populations en espace urbain et portuaire</i>	20
7 RECENSEMENT DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PREDATION DU GOELAND ARGENTE ET EVALUATION DE LEURS EFFICACITES	21
8 EFFAROUCHEMENT PAR LA MISE EN PLACE DE FAUX CADAVRE DE GOELAND	22
9 EFFET DES LEURRES ALIMENTAIRES – MOULES SOUS-TAILLE	23
10 CALENDRIER D'INTERVENTION ET GESTION DE LA DEPREDATION E HAUTS-DE-FRANCE.....	23
11 BILAN ET ANALYSE DE LA DEPREDATION PAR ZONES DE PRODUCTION MYTILICOLE	24
11.1 OYE-PLAGE / MARCK	24
11.1.1 <i>Description de la zone de production</i>	24
11.1.2 <i>Cartographie du milieu environnant</i>	25
11.1.3 <i>Bilan des pertes liées à la prédation</i>	26
11.1.4 <i>Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté</i>	26
11.2 TARDINGHEN / AUDINGHEN	26
11.2.1 <i>Description de la zone de production</i>	26
11.2.2 <i>Cartographie du milieu environnant</i>	27
11.2.3 <i>Bilan des pertes liées à la prédation</i>	29

11.2.4	<i>Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté</i>	29
11.3	SAINTE-CECILE / DANNES	29
11.3.1	<i>Description de la zone de production</i>	29
11.3.2	<i>Cartographie du milieu environnant</i>	31
11.3.3	<i>Bilan des pertes liées à la prédation</i>	33
11.3.4	<i>Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté</i>	33
11.4	BERCK	34
11.4.1	<i>Description de la zone de production</i>	34
11.4.2	<i>Cartographie du milieu environnant</i>	35
11.4.3	<i>Bilan des pertes liées à la prédation</i>	37
11.4.4	<i>Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté</i>	37
11.5	QUEND / SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT	38
11.5.1	<i>Description de la zone de production</i>	38
11.5.2	<i>Cartographie du milieu environnant</i>	39
11.5.3	<i>Bilan des pertes liées à la prédation</i>	41
11.5.4	<i>Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté</i>	41
11.6	TABLEAU DE SYNTHESE	42
12	PRESCRIPTIONS DES ARRETES D'AUTORISATION	43
12.1	ANALYSE DES PRESCRIPTIONS ET HIERARCHISATION DES BESOINS	43
12.2	AMELIORATION DES CONNAISSANCES – ETUDE 2024	44
	CONCLUSION	45

Introduction

La filière conchylicole dans la région des Hauts-de-France est représentée actuellement uniquement par la mytiliculture. Celle-ci se pratique localement au travers de trois techniques : l'élevage sur pieux (bouchots), l'élevage à plat sur des gisements naturels et l'élevage sur filière en eaux profondes.

Chaque technique présente ses avantages et ses inconvénients. Pour l'élevage de moules de bouchot, la perte de cheptel via la prédation par d'autres espèces animales est récurrente comme par les étoiles de mer, les crabes ou certaines espèces d'oiseaux. Si dans d'autres régions les pertes de cheptel sont d'origines multiples, la prédation dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme n'est le fait que d'une seule espèce d'oiseau : le goéland argenté (*Larus argentatus*).

Pour limiter la prédation par cette espèce, les conchyliculteurs utilisent différentes techniques passives comme la pose de filets ou active comme l'effarouchement. Il apparaît pour le moment que le tir pour destruction en complément de tirs d'effarouchement semble être le moyen le plus adapté pour limiter la prédation des oiseaux.

Par arrêté préfectoral portant dérogation au titre de l'article L 411-2 du code de l'environnement en vue de protéger les zones mytilicoles sur bouchots de la prédation par les goélands argentés (*Larus argentatus*), les mytiliculteurs ont obtenu, chaque année, l'autorisation de réaliser des tirs létaux et de pratiquer de l'effarouchement sur leurs concessions. Ce document vise à demander un renouvellement de ces arrêtés pour les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

A la demande des services instructeurs, ce bilan est réalisé par zone de production. Certaines zones de productions sont exploitées par une unique entreprise, ainsi certains chiffres confidentiels (production, chiffre d'affaires ...) sont divulgués. L'utilisation et la diffusion de ces données est strictement interdite.

1 Le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

Le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord est une instance professionnelle inscrite au Code Rural et de la Pêche Maritime (article L912-6). Le Conseil du CRC est constitué de 37 professionnels dont le mandat est de 4 ans. Il y a 7 CRC en France et une instance nationale : le Comité National de la Conchyliculture.

Le Conseil du CRC se réunit 3 à 4 fois par an afin de définir, par ses délibérations, la politique et la vie du comité. La grande majorité des élus étant Normand, ses réunions ont lieu en Normandie. Pour autant, le CRC projette d'organiser un conseil en Hauts-de-France afin de renforcer les liens et les échanges au sein de la filière conchylicole manche Est – Mer du Nord.

Les CRC assurent la représentation et la défense des intérêts généraux des entreprises de la production conchylicole. C'est une structure privée avec une mission de service public.

Le CRC Normandie – Mer du Nord propose, participe ou mène des actions portant entre autres sur les thématiques ci-dessous :

- la gestion de l'activité conchylicole sur le Domaine Public Maritime,
- la mise en marché et la promotion des produits conchylicoles,
- l'information des professionnels et des partenaires,
- l'enseignement et la formation professionnelle,
- la législation sociale et fiscale,
- les études et perspectives socio-économiques,
- la recherche scientifique et technique,
- la défense de la qualité des eaux et des produits conchylicoles.

Tous les concessionnaires du Domaine Public Maritime, éleveurs de coquillages, adhèrent obligatoirement et payent des CPO (Cotisations Professionnelles Obligatoires) au CRC.

2 La conchyliculture dans les Hauts-de-France

Les zones littorales de la région des Hauts-de-France correspondent aux côtes des départements de la Somme, du Pas de Calais et du Nord, qui baignent dans la Manche et la Mer du Nord. La conchyliculture est essentiellement présente en Baie de Somme, sur la Côte d'Opale entre Berck et Oye-Plage ainsi qu'à Dunkerque.

Le littoral de ces départements offre à de nombreux endroits de bonnes conditions pour le développement de la conchyliculture. La forte amplitude des marées découvre des surfaces importantes de l'estran (zone de balancement des marées) sableux et à pente faible, où les structures conchylicoles peuvent être installées. Cela permet un accès facilité en véhicule.

La conchyliculture est uniquement représentée par l'élevage des moules. L'élevage sur pieu (appelé bouchot) date du début des années 1980, alors que la culture à plat a démarré après la seconde guerre mondiale. L'élevage sur filière au large de Dunkerque a été lancé quant à lui en 2007.

C'est sur les moules sur bouchot que la prédation des Goélands argentés est la plus forte, cette technique fera l'objet d'une description détaillée dans la partie suivante.

La carte page suivante (figure 1) illustre la répartition des concessions conchylicoles sur le littoral du Hauts de France.



MYTILICULTURE HAUTS-DE-FRANCE

LES ZONES DE PRODUCTION

1

Nord

Moules de filière,
460 Hectares

2

Oye Plage, Marck

Moules de bouchot,
55 Hectares

3

Les 2 Caps

Moules de bouchot,
15 Hectares

4

Ambleteuse

Moules à plat,
3 Hectares

5

Wimereux

Moules à plat,
3 Hectares

6

Dannes, Ste Cécile

Moules de bouchot,
53 Hectares

7

Berck

Moules de bouchot,
12 Hectares

8

Baie de Somme

Moules de bouchot,
112 Hectares

EN CHIFFRES

23 entreprises ;

80 emplois directs,

250 emplois indirects

3500 tonnes par an
(5% de la production nationale)



3 Objet de la demande

Par le présent bilan 2023 de la lutte réalisée contre la déprédation des goélands argentés, nous formulons une demande de renouvellement de ces arrêtés pour le département du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le renouvellement de ces arrêtés est crucial pour le maintien d'une activité conchylicole dans la Somme et le Pas-de-Calais, les prédatons remettant en cause toute une filière si elles ne peuvent être gérées.

C'est dans ce contexte que nous nous permettons de solliciter, pour la saison 2024, une demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées et demande de dérogation pour la destruction d'espèces animales protégées.

3.1 Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées

La mise en place d'une lutte active par effarouchement est soumise à l'obtention d'un Arrêté préfectoral de dérogation au statut de protection du Goéland argenté (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009) afin d'autoriser la perturbation intentionnelle des individus. On qualifie d'effarouchement « *la réduction [par diverses méthodes] du désir des animaux prédateurs d'entrer ou de stationner sur une zone où se trouve une ressource* » (Nolte, 1999 cité par Gilsdorf *et al.*, 2002).

Les techniques d'effarouchement auditif et visuel suivantes sont concernées par cette demande de dérogation¹ :

- **Moyens pyrotechniques** : production de bruits explosifs par des fusils ou canons qui éloignent les oiseaux des secteurs à protéger. Parmi ces moyens, les canons à gaz, les pétards, les pistolets effaroucheurs et les tirs à blanc sont employés.
- **Effarouchement visuel** : provocation d'un stimulus visuel inhabituel que les oiseaux associent à un danger. Mise en place d'épouvantails de diverses formes et utilisation de laser.

Pour limiter au maximum les tirs létaux, assurer l'efficacité de l'effarouchement et limiter le risque de report des oiseaux d'une concession à l'autre, il est nécessaire d'effaroucher de manière intensive sur l'ensemble du secteur mytilicole dès que des prédatons sont constatées. L'efficacité de l'effarouchement est maximale quand ce dernier a lieu en début de marée et que les mytiliculteurs restent sur le secteur visé pour y travailler à la suite de l'opération.

Il est important de ne pas négliger les périodes de mortes-eaux qui sont pour les concessions situées en haut d'estran des moments de forte vulnérabilité à la prédation par les goélands.

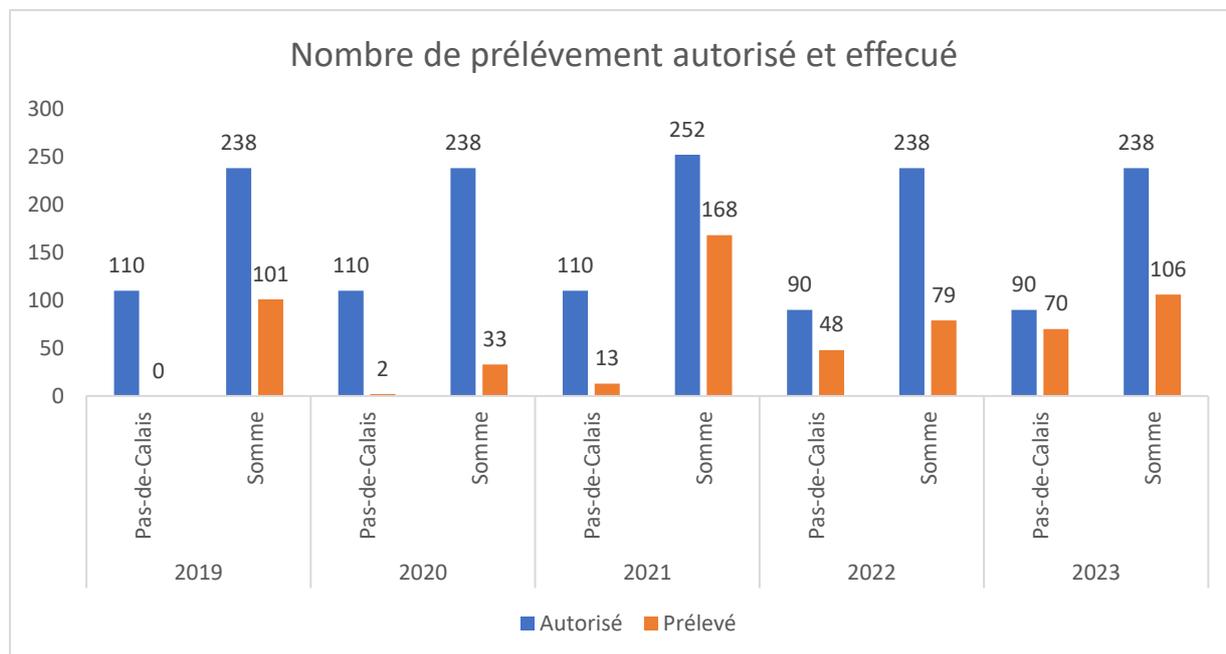
3.2 Demande de dérogation pour la destruction d'espèces animales protégées

Le Goéland argenté s'adapte rapidement et une accoutumance aux techniques d'effarouchement s'installe rapidement. L'efficacité de l'effarouchement est accrue et prolongée par la réalisation de tirs létaux. Les tirs létaux sont utilisés en cas de diminution de l'efficacité de l'effarouchement.

Même si le nombre de prélèvement autorisé n'est jamais atteint il nous semble important de

¹ ANNEXE 1 et 2 : CERFA pour le Pas-de-Calais et la Somme

maintenir les mêmes droits. Jusqu'à maintenant le retour d'expérience nous montre que les professionnels ne considèrent aucunement les quotas de prélèvement de goélands argentés comme un objectif à atteindre. Il est important de conserver cette dynamique.



En complément des activités de perturbation intentionnelle nous nous permettons donc de solliciter le nombre de tirs létaux de goélands argentés suivants² :

PAS-DE-CALAIS			
Concessionnaires	Localisation	Concessions / Longueur (m.l)	Nombre d'individus
Jean-Etienne VALLE	Dannes	75-14 F6 / 3 000 m.l. 75-26 F6 / 3 000 m.l. 75-20 F6 / 3 000 m.l.	40
Stéphane DEWITTE	Dannes	75-32 F6 / 3 000 m.l. 75-36 F6 / 2 250 m.l.	30
Pascal BINET	Berck	37-46 F5 / 3 800 m.l.	20
SARL La bouchot des deux caps	Oye-plage Marck-en-Calais	37-75 F12 / 3 000 m.l. 46-74 F12 / 3 000 m.l. 55-73 F12 / 3 000 m.l. 84-75 F12 / 6 500 m.l. 93-76 F12 / 3 000 m.l.	40
SARL La bouchot des deux caps	Audinghen Tardinghen	64-35 F10 / 5 000 m.l.	20
TOTAL		41 550 m.l	150
SOMME			

² ANNEXE 1 et 2 : CERFA pour le Pas-de-Calais et la Somme

Concessionnaires	Localisation	Concessions /Longueur (m.l)	Nombre d'individus
BINET Pascal	Saint Quentin en Tourmont	33-28 F3 / 1 000 m.l. 33-29 F3 / 400 m.l.	17
BINET Patrice	Saint Quentin en Tourmont	33-30 F3 / 600 m.l. 34-33 F3 / 1 000 m.l. 42-72 F3 / 1 000 m.l. 42-75 F3 / 1 000 m.l. 45-90 F3 / 1 000 m.l.	17
BOUTON Paul	Saint Quentin en Tourmont	29-10 F3 / 1 000 m.l. 29-13 F3 / 1 000 m.l.	17
DELABY Jean-Jacques	Saint Quentin en Tourmont	28-07 F3 / 1 000 m.l. 36-42 F3 / 1 000 m.l.	17
DELABY Guillaume	Saint Quentin en Tourmont	27-04 F3 / 1 000 m.l. 31-22 F3 / 1 000 m.l.	17
DELRUE François	Saint Quentin en Tourmont	35-36 F3 / 1 000 m.l. 35-39 F3 / 1 000 m.l.	17
DELABY Rémy	Quend	43-78 F3 / 1 000 m.l. 46-99 F3 / 1 000 m.l.	17
DEROSIERE Jean Charles	Saint Quentin en Tourmont	41-69 F3 / 1 000 m.l. 30-16 F3 / 1 000 m.l. 31-19 F3 / 1 000 m.l.	17
FERMENT Franck	Quend	43-81 F3 / 1 000 m.l. 44-84 F3 / 1 000 m.l.	17
FERON Franck	Saint Quentin en Tourmont	32-25 F3 / 1 000 m.l. 41-66 F3 / 1 000 m.l.	17
MENETRIER Frédy	Saint Quentin en Tourmont	37-45 F3 / 1 000 m.l. 40-63 F3 / 1 000 m.l.	17
VALLE Bruno	Quend	44-87 F3 / 1 000 m.l. 39-57 F3 / 1 000 m.l.	17
VIGNOLLE Philippe	Saint Quentin en Tourmont	38-48 F3 / 1 000 m.l. 38-51 F3 / 1 000 m.l.	17
VIGNOLLE Stéphane	Saint Quentin en Tourmont	45-93 F3 / 1 000 m.l. 46-96 F3 / 1 000 m.l. 39-54 F3 / 1 000 m.l. 40-60 F3 / 1 000 m.l.	17
TOTAL		33 000 m.l	238

4 L'élevage sur pieu (moules de bouchot)

Les moules de bouchot sont élevées sur des pieux en bois plantés sur l'estran. Les premiers essais d'élevage des moules sur pieu ont débuté dans les Hauts-de-France au niveau de la Baie de Somme en 1981. Dans le Pas-de-Calais, l'élevage de moules de bouchot a été lancé en 1983 sur les communes d'Audinghen et Tardinghen. Il s'est progressivement développé sur d'autres sites : Oye-Plage en 1987, Berck en 1990 et Dannes en 2007.

Le cycle de production de la moule démarre entre mars et juin par le captage. La technique est d'installer des cordes de fibres de coco ou de chanvre aux abords des gisements naturels ou des pieux à moules. Les larves, issues d'une fécondation dans l'eau, viennent se fixer sur ces cordes, et se développent en petites moules, appelées naissain (figure 2).



Figure 1 : Corde avec naissain de moule

Cependant, ce captage naturel n'assure pas une quantité suffisante de naissain dans la Somme. Les mytiliculteurs s'approvisionnent en naissain provenant d'autres régions. Principalement d'Oléron et de la Vendée.

Les cordes sont ensuite disposées sur des chantiers, barres de bois espacées de quelques mètres, situées entre les lignes de pieux à moules (figure 3). Ces chantiers constituent à la fois les supports de captage et un stockage des cordes en attente de leur pose sur les pieux. Les cordes sont laissées sur les chantiers entre 1 à 5 mois maximum, période pendant laquelle le naissain se développe.

La pose des cordes sur pieux s'effectue progressivement entre juin et août.



Figure 2 : Chantier de cordes

Ces cordes sont ensuite coupées pour être enroulées sur les pieux à moules. C'est l'ensemencement des bouchots (figure 4). Les pieux, en chêne ou en bois exotique sont disposés en lignes parallèles. Au bas du pieu, une gaine de plastique avec des lanières, appelée "Tahitienne", est parfois disposée afin d'empêcher la remontée des prédateurs des moules (crabes, bigorneaux perceurs...).



Figure 3 : Ensemencement des pieux.

NB : C'est durant ces deux opérations (mise en place des cordes sur les chantiers à naissain et croissance du naissain après enroulement autour des pieux), que la prédation par les goélands argentés est la plus forte. Les moules juvéniles sont très appétantes pour les goélands qui les consomment plus facilement au vu de la faible dureté de leurs coquilles.

Au cours de sa croissance sur le pieu, les moules de bouchot se développent en s'étalant. Les producteurs évitent qu'elles se détachent en mettant un ou plusieurs filets de protection. C'est le « catinage ». Cette pratique nationale n'est pas présente dans la Somme, où les goélands sont particulièrement agressifs. Les mytiliculteurs ont dû faire le choix de poser, dès que le naissain est suffisamment développé à la fin de l'été, des filets anti-eiders ou filets galvanisés. Ces filets possèdent une très forte nervosité qui permet au filet de se resserrer fermement autour du pieu et une résistance spécifique

afin de ne pas être altéré par les coups de becs des goélands. Cependant, ces caractéristiques, qui sont essentielles pour la protection contre les prédateurs, représentent autant de frein à la croissance des moules. En effet, du fait du placage des moules contre les pieux et du manque de circulation de l'eau dans les couches internes du pieu, il est distinctement constaté un ralentissement critique de la croissance des juvéniles à partir de la pose des filets. La phase de récolte des moules en est alors retardée jusqu'à ce qu'elles puissent atteindre une taille commercialisable.

Il faut en moyenne 12 à 18 mois pour obtenir une moule de taille commercialisable. La cueillette a lieu entre février et octobre. Les professionnels utilisent des serpes ou des couteaux pour couper les filets et collectées les moules de bouchot dans des bacs. Ils accèdent à leurs concessions en véhicules tout terrain ou en tracteur.

Les moules subissent un premier lavage à la mer qui permet de remettre dans le milieu marin les sédiments organiques ou inorganiques qui se déposent sur les moules pendant leur élevage (figure 5). Elles peuvent également subir un premier tri et dégrappage si le conchyliculteur a équipé sa laveuse des équipements adéquates.



Figure 4 : Lavage des moules.

Les moules sont ensuite amenées dans les ateliers à terre, notamment au centre conchylicole de Le Crotoy et sont placées dans une « dégrappeuse » qui grâce à des dents sépare et égrène les moules. Les moules de bouchot sont amenées par un tapis dans une machine qui les lave et les brosse (laveuse-brosseuse), tout en les sélectionnant par taille (système de grille). Les moules de bouchot sont ensuite débyssussées (acte de retirer le byssus des moules de bouchot, matière filamenteuse externe de fixation sur le substrat). Les moules de bouchot sont généralement expédiées en sacs de 15 kg maximum grâce à une ensacheuse (figure 6).

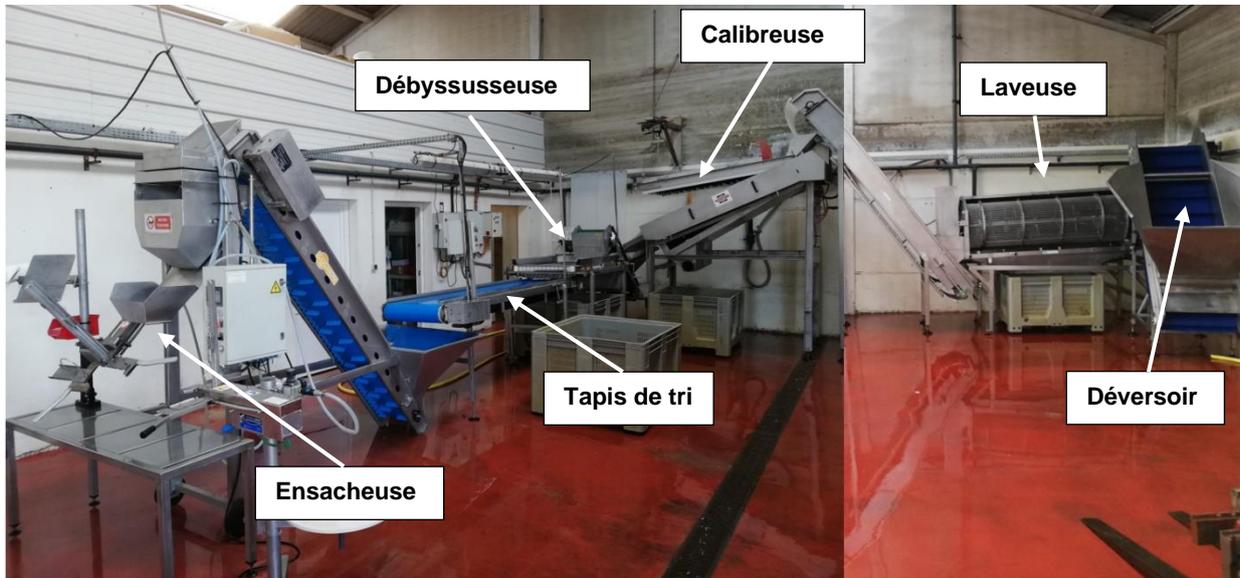


Figure 5 : Chaîne de conditionnement.

Les mytilculteurs de la région possèdent aujourd'hui tous cette chaîne de conditionnement dans leurs ateliers à terre, exceptées quelques entreprises qui n'ont pu encore faire l'investissement d'ensacheuses et de calibreuses.

5 La mortalité mytilicole

De manière générale les pertes mytilicoles significatives relèvent à la fois des pratiques culturelles, des conditions météorologiques, de la prédation, de la compétition spatiale et d'éventuelles maladies.

Globalement les mortalités mytilicoles de causes extérieures aux pratiques culturelles peuvent être classées en trois grands groupes : les pathogènes, les conditions climatiques et la prédation.

Il est relativement simple pour les mytilculteurs de différencier ces causes dans la mesure où chacune d'entre elles intervient sur des stades morphologiques et à des périodes différentes. De plus, dans le cas des phénomènes de prédatations, des indices et traces de prédatations sont systématiquement visibles.

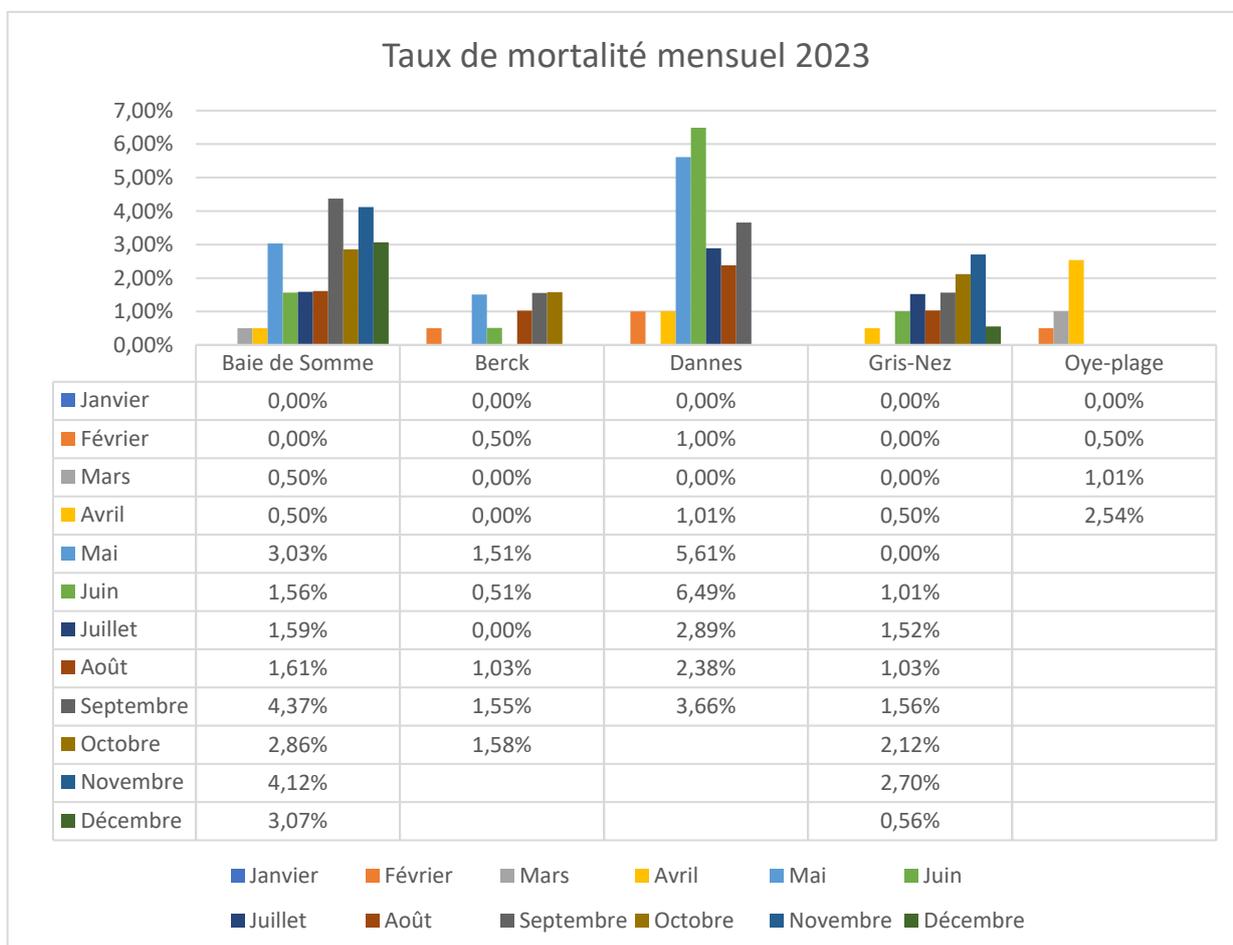
5.1 Les pathogènes

Les mortalités pathologiques touchent principalement les vieilles moules, c'est-à-dire les moules de taille commercialisable ayant entre 12 et 18 mois. Ce phénomène peut toucher 30 à 50% de la production. La majorité des phénomènes de mortalité anormale est répertorié et analysé par le réseau REPAMO.

Le réseau REPAMO, REseau de surveillance des PATHologies des MOllusques, est un réseau de surveillance de l'état de santé des mollusques marins sauvages et d'élevage. Coordonné par Ifremer, il assure une mission réglementaire et de service public déléguée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation via la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). L'objectif du REPAMO est de détecter et d'identifier le plus précocement possible les agents pathogènes infectieux associés aux épisodes de mortalité des mollusques marins afin d'aider l'autorité compétente à mettre en œuvre, si cela est possible, des actions visant à limiter la propagation des maladies. Il s'agit d'une surveillance événementielle passive : le REPAMO intervient en cas d'épisodes de mortalité anormale.

Depuis novembre 2019, le Comité régional de la conchyliculture Normandie Mer du Nord a mis en place le protocole de suivi Mitylobs. Dédié initialement au suivi des performances zootechniques, ce dispositif a progressivement évolué vers un observatoire de la croissance et de la survie de *Mytilus edulis* du littoral métropolitain. Le protocole consiste à déployer à la même date, différents sous-échantillons d'un même lot de naissain sur l'ensemble des zones de production des Hauts-de-France. Des prélèvements et des mesures sont réalisés tous les mois afin de documenter l'évolution mensuelle des mortalités.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats du suivi 2023.



5.2 Les causes météorologiques et abiotique

Les mortalités liées à des conditions météorologiques exceptionnelles interviennent principalement en hiver. En effet, en période de tempête, il arrive que les moules se décrochent ou encore que les pieux soient emportés par la mer.

La mortalité liée à des périodes de grand froid ou au contraire de canicules restent exceptionnelles. Elle est synonyme de la perte complète de pieux.

Les causes abiotiques sont liées aux facteurs physico-chimiques de l'écosystème exerçant une influence sur le développement des coquillages (turbidité, pollution ...). Pour contrer les problématiques liées aux matières en suspension, les mytiliculteurs lave les pieux à haute pression afin de limiter le colmatage des pieux et l'asphyxie des moules.



En 2023, la filière Hauts-de-France a connu de pertes de production liées à aux tempête CIARAN et DOMINGOS.

5.3 La prédation

La croissance et la production de moules de bouchot peuvent être également affectées par des prédateurs ou des compétiteurs naturels, comme les vers du genre *Polydora*, les eiders, les goélands ou les crabes. L'impact de certains de ces événements et de ces animaux est tel, que des études et des moyens de lutte sont actuellement mis en œuvre afin de limiter leurs effets.

Actuellement les deux phénomènes portant préjudice pour la mytiliculture dans les Hauts de France sont les vers *Poyldora ciliata* et les goélands argentés. Les moyens de lutte respectifs utilisés par les professionnels pour en limiter les pertes sont le lavage à haute pression des pieux contre la prolifération des vers et la réalisation de tirs d'effarouchement accompagnés de tirs létaux ponctuels pour limiter la présence des goélands sur les concessions conchylicoles. Des filets à maille fine sont également installés autour des moules afin d'en limiter l'accès aux goélands et donc, leur prédation. Depuis le printemps 2015, les conchyliculteurs des hauts de France n'ont connu aucune infestation par le ver *Polydora ciliata*.

La prédation des Goéland argentés intervient majoritairement lors de la mise en place des cordes sur les chantiers à naissain et lors de la croissance du naissain après enroulement autour des pieux.

Les moules juvéniles sont très appétantes pour les goélands qui les consomment plus

facilement au vu de la faible dureté de leurs coquilles. Sans la réalisation de tirs d'effarouchement accompagnés de tirs létaux ponctuels, les cordes de naissain peuvent être mises à nu par les goélands. C'est alors la production de l'année suivante qui est directement mise en péril. La prédation modifie également les pratiques culturales, la perte de naissain implique parfois un réensemencement, ce décalage temporel accompagné de la pose de filet implique un recul de la commercialisation et une augmentation notable des coûts de production.



Figure 6 : Indice de mortalité d'origine pathologique



Figure 7 : Indice de prédation de Goéland argenté

La part de moules dans l'alimentation du goéland argenté peut donc avoir un poids notable pour celui-ci (plus de 18%). Lorsqu'il s'attaque aux moules de bouchots, le goéland argenté exerce une prédation très forte sur le naissain, notamment lors de sa mise en place sur les chantiers. S'il s'attaque préférentiellement au naissain, c'est dû à la fragilité de la coquille de ces juvéniles qui est plus fine et donc moins résistante. De ce fait, les goélands peuvent ingérer une plus grande quantité de moules sans avoir besoin de les casser. Il est à noter que les goélands consomment également des moules adultes toute au long de l'année.

La perte de naissain peut paraître faible au vu du poids que cela représente mais il est nécessaire d'observer ces pertes comme des pertes de valeurs d'avenir. Quelques dizaines de grammes de naissains peuvent représenter plusieurs kilos de moules adultes. C'est pourquoi il est primordial pour les mytiliculteurs de protéger dès les premières prédatons le naissain de moules afin de pouvoir s'assurer une production rentable de moules une fois adultes.

6 Le Goéland argenté

6.1 Présentation de l'espèce

Source : (POISBLAUD, S., 2021. *Etude de la population du Goéland argenté (Larus argentatus) dans le périmètre des zones de production mytilicole des Hauts-de-France*. 33p.)³

6.1.1 Description morphologique

Nom latin : *Larus argentatus* (Pontoppidan, 1763)

Ordre : Charadriiformes

Famille : Laridae

Taille : 54 à 60 centimètres (de la pointe du bec à la pointe de la queue)

Envergure : de 123 à 148 centimètres

Poids : entre 750 et 1250 grammes

Dimorphisme sexuel : aucun

Longévité : 12 ans en moyenne (record : 34 ans) (Euring, s.d. ; BTO, s.d)



Le Goéland argenté présente un manteau gris pâle bleuté, des pattes couleur chair, le tout contrastant avec son ventre et sa poitrine de couleur blanche. L'extrémité des rémiges est noire, mouchetée de taches blanches. Sa tête est également blanche en été et devient fortement striée de brun-gris en automne. Son oeil est jaune-vert avec un cercle orbitaire de couleur variable (jaune, rouge-orangé, parfois brun en hiver). Son bec est jaune avec une tache rouge-orangé sur la mandibule inférieure. Les juvéniles présentent quant à eux un plumage entièrement tacheté de brun (Svensson, Mullarney et Zetterström, 2015).

6.1.2 Répartition

Le Goéland argenté vit essentiellement dans la partie occidentale de l'Europe. On le trouve en Islande, au Royaume-Uni et le long des côtes de l'Europe continentale, du Portugal jusqu'à l'ouest de la Russie. La sous-espèce *Larus argentatus argenteus* niche dans les îles britanniques, en Islande, en Bretagne, le long des côtes de la Manche et du golfe de Gascogne tandis que la sous-espèce *Larus argentatus argentatus* niche en Scandinavie.

En France, l'espèce est présente quasi exclusivement sur la côte, de la frontière belge jusqu'en Poitou-Charentes avec une plus forte densité dans le Finistère. Quelques colonies sont présentes sur les côtes de l'Aquitaine, dans les terres le long de la Seine ou encore du côté de Rennes. Dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, le Goéland argenté niche le long du trait de côte depuis l'agglomération dunkerquoise jusqu'à Conchil-le-Temple. Quelques rares couples s'installent parfois à l'intérieur des terres, jusqu'aux environs de la métropole lilloise. Ces deux dernières années des couples en petit nombre sont notés dans d'autres villes à l'intérieur des terres (Région lensoise, Béthune...).

6.1.3 Régime et comportement alimentaire

Le Goéland argenté est une espèce omnivore et opportuniste : il est donc capable d'adapter son alimentation en fonction de la disponibilité immédiate en ressources (Tinbergen, 1953).

³ Annexe 3 : POISBLAUD, S., 2021. *Etude de la population du Goéland argenté (Larus argentatus) dans le périmètre des zones de production mytilicole des Hauts-de-France*. 33p

Selon les milieux qu'il fréquente, il se nourrit d'invertébrés marins (mollusques, crustacés, polychètes, échinodermes, etc.), de petits poissons de surface, de cadavres échoués, d'insectes, de vers de terre, de petits mammifères, de graines, baies, tubercules, d'amphibiens ainsi que d'oeufs et d'oisillons. Ces derniers prenant une part non négligeable dans son régime alimentaire. Le cannibalisme est également très fréquent (oeufs ou poussins). L'espèce se nourrit également de déchets alimentaires (décharges, sorties d'égouts, poubelles) et de rejets de pêche (Birdlife International, 2019a).

Concernant les moules consommées sur les zones de production de bouchot, Brien (1974) reporte que leur longueur (du crochet au bord postérieur de la coquille parallèlement au bord vertical) s'échelonne de 3 à 34 mm avec une préférence nette pour les moules de plus petite taille : de 6 à 22 mm et plus précisément pour les spécimens de 8 à 17mm. En outre, il n'a pas été possible de mettre en évidence une corrélation entre l'âge des oiseaux et la taille des spécimens consommés (Les goélands les plus âgés prélèvent-ils les moules les plus fortes ? Brien, 1974).

6.2 Les effectifs sur le littoral Hauts-de-France

La zone d'étude a été définie grâce au rayon moyen de déplacement du Goéland argenté lors de sa période de nidification, estimé à 10,5km (Thaxter et al., 2012), avec comme point central les sites de production des moules de bouchot. Au total, 24 communes littorales sont concernées. Afin d'obtenir une estimation de la population nicheuse de Goélands argentés, le GON a prospecté l'ensemble des communes et villes dans le périmètre d'étude.

6.2.1 Effectifs nicheurs

L'effectif nicheur du Goéland argenté dans le périmètre d'étude est estimé à **3 134 couples**.

Le suivi de l'effectif nicheur de Goélands argentés a permis de mettre en évidence la forte concentration de couples à Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel, représentant 83% de la population dans le périmètre d'étude et 62% à l'échelle des Hauts-de-France. Le reste de la population est majoritairement réparti du cap-Blanc-Nez (seule colonie en site naturel) jusqu'à Calais. L'espèce est également présente sur la côte ouest, au Touquet, à Merlimont et à Berck. Seulement quelques couples sont présents dans la Somme à Cayeux-sur-Mer. Concernant les tendances de l'espèce à l'échelle Hauts-de-France, lorsque l'on met en perspective le comptage de 2021 réalisé notamment dans le cadre de l'enquête oiseaux marins nicheurs (4 145 couples) avec les chiffres de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais entre 2009 et 2015 (> 2 500 couples, Camberlein, 2019), **on constate une augmentation importante de près de 40%**.

Dans certaines villes et zones industrielles, il apparaît indéniable que les effectifs nicheurs ont augmenté (Dunkerque, Loon-Plage, Le Touquet) mais ils restent stables dans d'autres (Calais), en diminution pour certaines (Escalles) voire en absence de nicheurs aujourd'hui (Gravelines) (Camberlein, 2019). Le coeur de la population située à Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel semble quant à lui avoir nettement augmenté, passant de près de 400 couples recensés en 2015 (« Boulogne intramuros, friches et port de commerce », Camberlein, 2019) à près de 2 600 couples en 2021 soit une augmentation de 80%. Cette augmentation apparente est spectaculaire et explique en grande partie la hausse des effectifs totaux. Bien qu'il ne soit pas à exclure une importante progression numérique et spatiale, il est important de considérer le fait que le suivi réalisé en 2015 n'a pas été réalisé avec un effort d'échantillonnage équivalent.

En 2021, le suivi a en effet été réalisé avec l'aide d'un drone (comptage sur images) et a ainsi permis de couvrir une surface d'échantillonnage plus importante, intégrant même des zones a priori dépourvues de couples nicheurs. Il est donc possible que des colonies n'aient pas été recensées avant cette année, notamment sur des zones plus isolées d'Outreau et du Portel.

L'augmentation réelle des effectifs de la population de Goélands argentés de la région depuis une dizaine d'années est une réalité mais elle doit être considérée avec prudence.

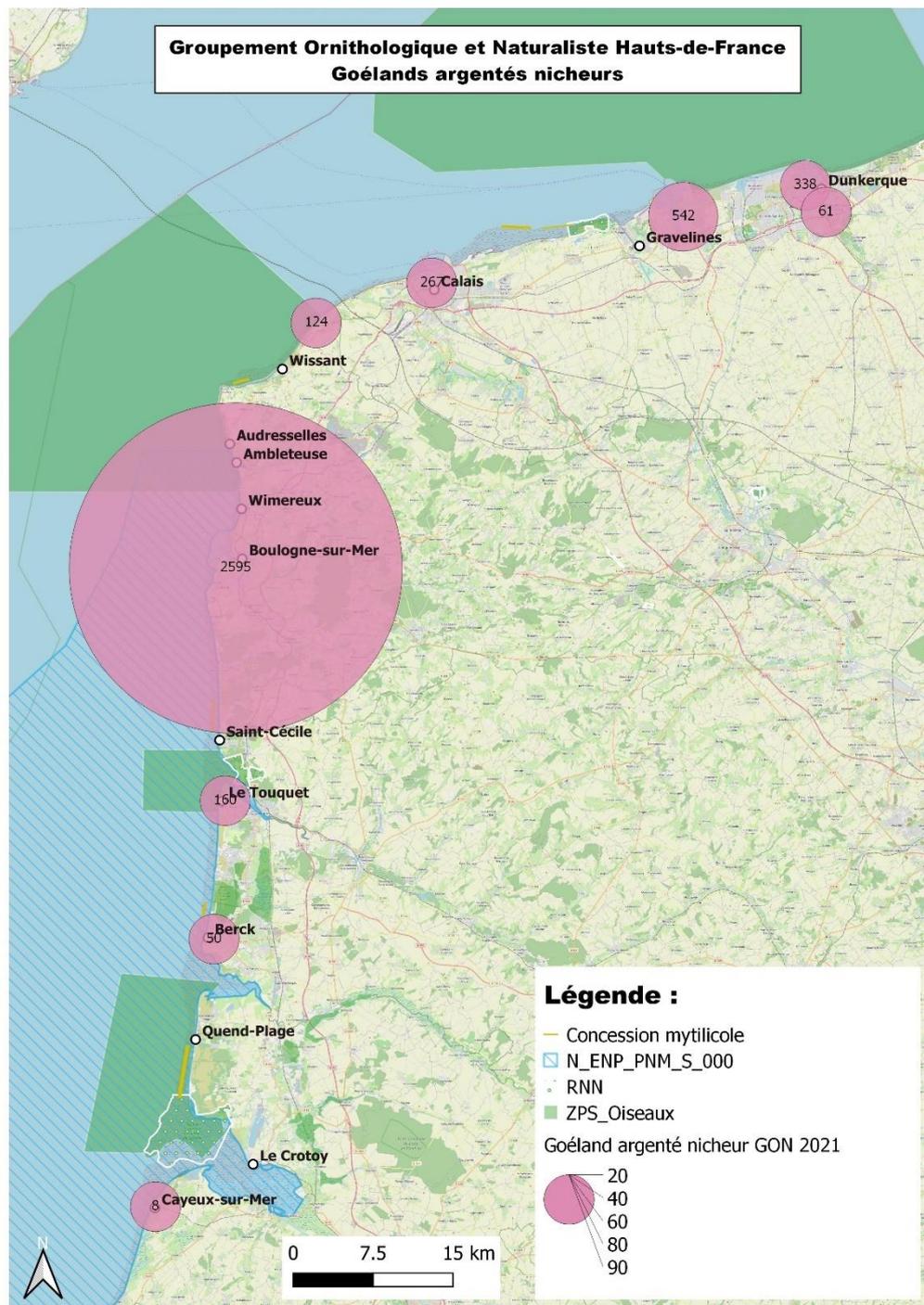


Figure 8 : (POISBLAUD, S., 2021. *Etude de la population du Goéland argenté (Larus argentatus) dans le périmètre des zones de production mytilicole des Hauts-de-France.* 33p.)

6.2.2 Suivi sur zone de production

Les résultats des suivis de l'estimation des effectifs de Goéland argenté sur zone de production et à proximité directe sont visible dans le graphique ci-dessous. En ce qui concerne l'âge-ratio, on constate que les deux tiers des goélands observés sont des immatures et principalement présents lors de la marée basse.

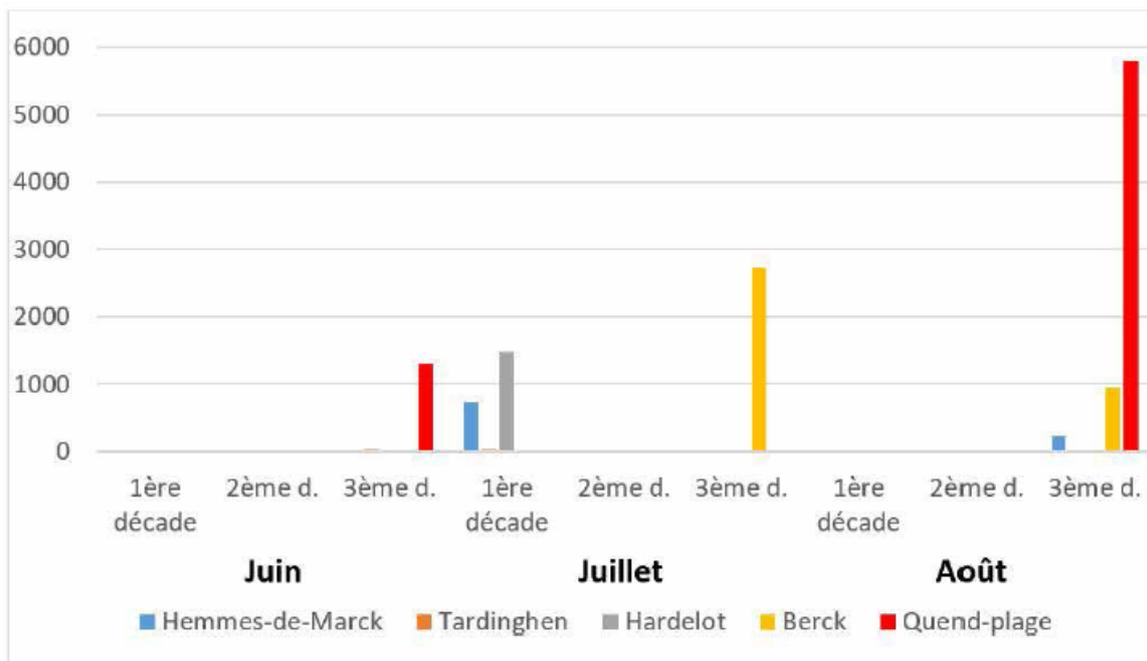


Figure 9 : Evolution des effectifs de Goélands argentés recensés sur les sites de production et à proximité au cours de la saison.

Les suivis réalisés dans les zones de production ont permis de mettre en évidence plusieurs points.

Il est apparu clairement que les Goélands argentés les fréquentent et viennent s'y nourrir. Les observateurs ont pu assister au comportement de déprédation sur les jeunes moules de bouchot dès qu'un groupe était présent. En revanche, tous les goélands ne semblaient pas consommer les moules au même moment. En effet, un grand nombre d'entre eux stationnent sur les sites sans raison apparente. Dans le cadre de ce suivi, il n'a pas été possible de quantifier cet impact en raison de la difficulté d'observation (mobilité des individus, visibilité entre les bouchots, effarouchements). Selon Brien (1974), le rythme de consommation peut varier de 75 à 200 moules par jour et par goéland. L'espèce étant opportuniste, il est possible que sa consommation soit différente de ce qui est rapporté dans la littérature, en fonction des sources de nourritures disponibles localement. Des suivis plus poussés permettraient de quantifier cet impact de manière précise.

Par ailleurs, au vu des observations qui ont été réalisées, il semblerait que l'espèce soit majoritairement plus présente lors des marées basses plutôt que lors de la phase de découverte des bouchots. Bien que le nombre de goélands observé soit très réduit, on constate un contre-exemple sur le site d'Hardelot. D'autre part, le nombre de goélands en phase de découverte des bouchots reste très élevé à Quend-plage. Il n'est pas possible de tirer une interprétation tranchée de ces observations, en revanche il semble assez net que les sites de Berck et de Quend-plage attirent de gros effectifs, environ 4 fois plus importants que sur les autres sites de production. Ces effectifs sont d'autant plus élevés pour les observations hors des sites qu'à proximité immédiate. Une telle fréquentation peut s'expliquer par la

présence de la déchetterie à ciel ouvert de Dannes distante d'au moins une vingtaine de kilomètres et connu pour attirer un grand nombre de goélands.

D'un point de vu temporel, on constate une nette augmentation des effectifs sur les sites de Quend-plage de la fin juin à la fin août, probablement en lien direct avec la saison de reproduction (fréquentation des sites par les jeunes de l'année). Néanmoins cette tendance n'a pas pu être mise en évidence sur les autres sites de production.

Concernant l'âge ratio, il apparaît assez clairement que **les sites de production sont fréquentés majoritairement par les immatures à cette période de l'année**. Il reste à savoir quel est l'impact réel des immatures d'une part et des adultes de l'autre et de déterminer les raisons si possible (opportunisme, expérience, mimétisme, spécialisation).

Cette étude met en évidence que **la majorité des individus présents sur les sites de production ne sont pas des oiseaux nicheurs**. En effet, les plus importantes concentrations de Goéland argenté sur les sites de production sont situées à Berck et Quend-plage alors **qu'aucune colonie importante n'est située à proximité**. Nous pouvons supposer que la majorité de la déprédation est causée par des oiseaux immatures. Par conséquent, l'autorisation de tirs létaux uniquement sur les individus adultes (le tir des immatures n'est pas autorisé) impacte probablement les oiseaux nicheurs issus de colonies, parfois de petite taille (Berck, Cayeux, Le Touquet).

6.2.3 Comptage décadaire des Réserves Naturelles Nationales

Le suivi décadaire, est un comptage ornithologique par observation visuelle des espèces d'oiseaux sur un site donné. C'est un échantillonnage tous les 10 jours pendant toute l'année (du 1 au 10 inclus, du 11 au 20 inclus, du 21 au 30/31 inclus du mois). Cela équivaut à 36 décades par an (12 x 3 décades par mois).

Sur le littoral des Hauts-de-France, ce comptage est notamment réalisé dans le périmètre des réserves naturelles nationales suivantes :

- Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye
- Réserve naturelle nationale de la baie de Canche
- Réserve naturelle nationale de la baie de Somme

Plusieurs méthodes sont utilisées pour analyser les données. Deux types de calculs sont scientifiquement validés pour réaliser des tendances d'effectif :

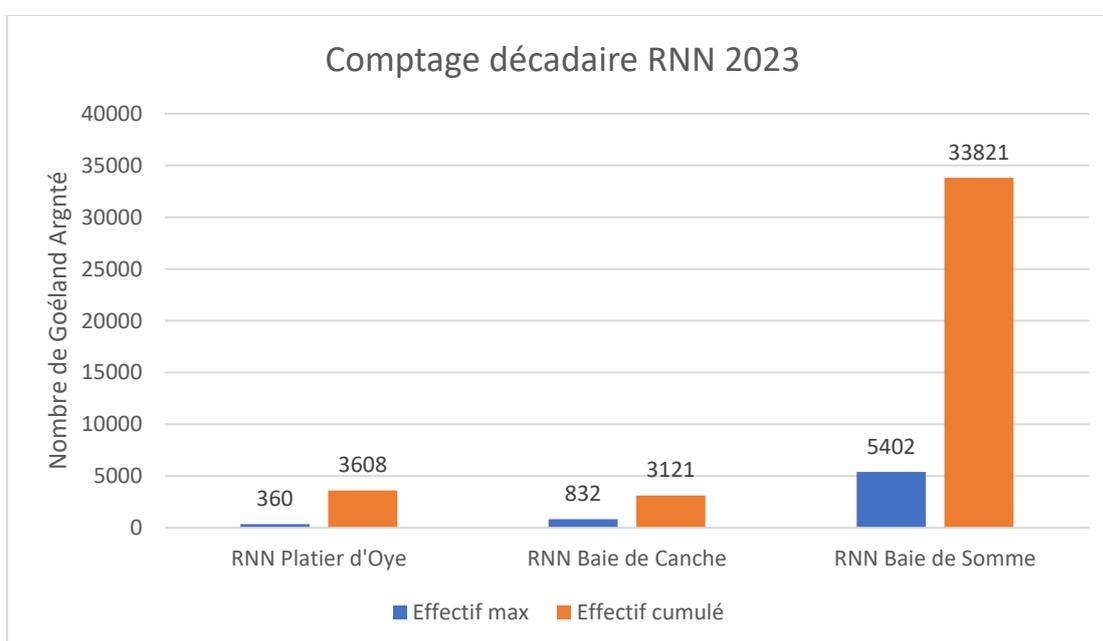
- Soit **le maximum d'individus observés par an** : l'intérêt est de ne pas compter deux fois le même individu d'un comptage à un autre. Le maximum représente le nombre d'individus ayant été observés à un temps t sur le site de la Réserve.
- Soit **l'effectif cumulé par an** : l'intérêt de travailler les données avec une somme à l'année est de proposer une représentation globale de tous les oiseaux contactés dans l'année peu importe le facteur « saison/phase biologique » (migrations, reproduction, hivernage). Cependant, comme il est impossible de savoir si les individus observés sont les mêmes d'une décade à une autre (sauf système d'identification individuelle, marquage coloré, baguage...), il faut donc plutôt parler de nombre de contacts d'observation des espèces.

Pour cette étude, nous ajouterons également **les effectifs mensuels moyens sur la période sensible** pour la mytiliculture correspondant à la période de présence de jeune moules non protégées par des filets à savoir de fin mai à fin septembre.

6.2.3.1 Maximum d'individu et effectif cumulé

L'analyse des comptages décadaire permet de mettre en évidence des tendances d'effectifs pour chaque secteur. En termes d'effectif cumulé et plus précisément de nombre de contacts d'observation de Goéland argenté sur l'année 2023, nous rencontrons les approximativement les mêmes valeurs pour la RNN du Platier d'Oye et la RNN de la Baie de Canche, à savoir, environ 3 350 observations par an. En ce qui concerne, la RNN du Platier d'Oye on note un effectif maximal moins important, cela pourrait être révélateur d'une influence moindre des facteurs saison/phase biologique).

Pour ce qui est de la RNN Baie de Somme, le nombre de contacts d'observation de Goéland argenté sur l'année 2023 est beaucoup plus important avec un total qui approche les 34 000 individus et un effectif maximal de près de 5 500 individus. A contrario, ce secteur ne constitue pas un site de reproduction puisqu'aucun oiseau nicheur n'a été observé lors de l'étude de 2021.

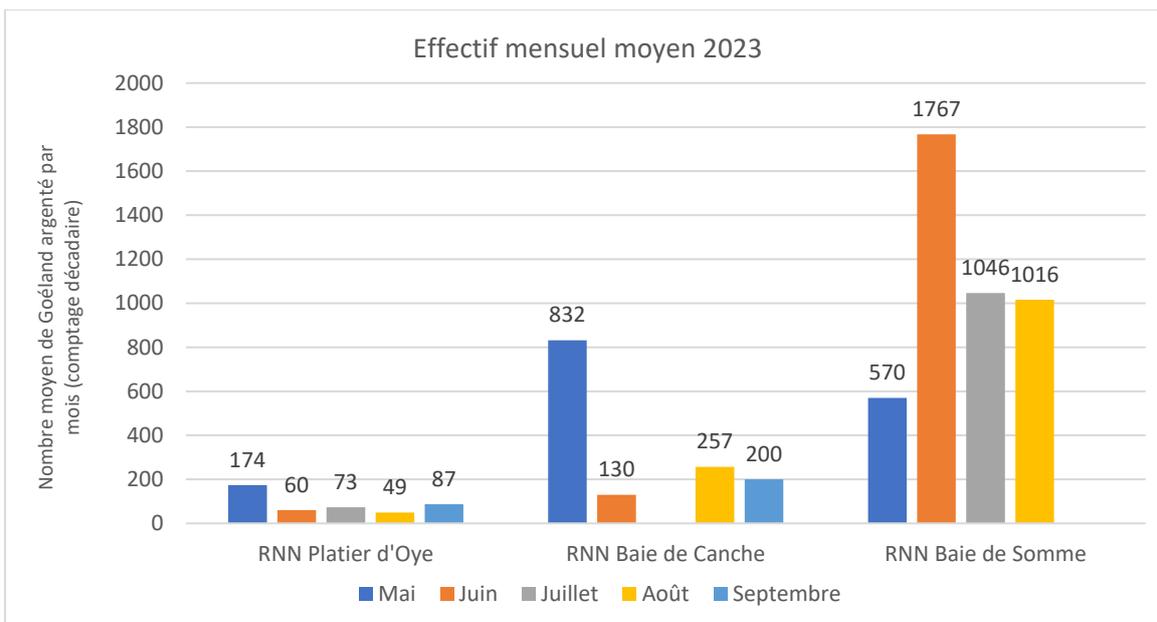


6.2.3.2 Effectif mensuel moyen mai – septembre

D'après l'expérience des mytiliculteurs la prédation débute à partir du mois de mai, avec l'arrivée des cordes de naissains et est stoppée par la mise en place des filets anti-prédation à partir du mois de septembre.

Le graphique ci-après présente les effectifs mensuels moyens pour chaque réserve naturelle nationale.

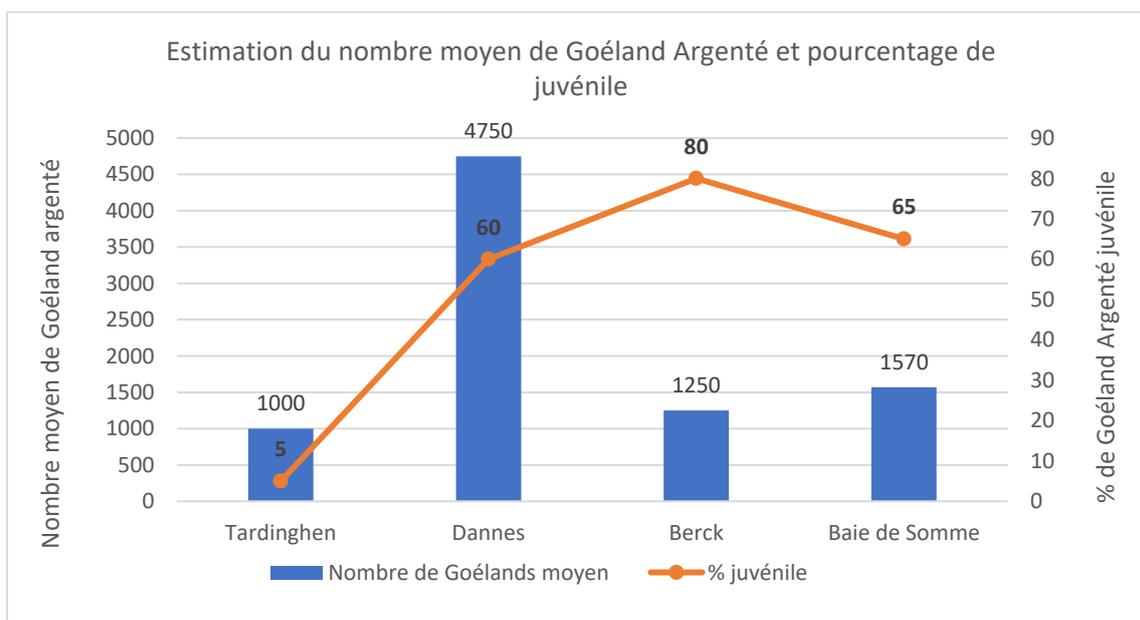
Les résultats confirment les tendances présentées au chapitre précédent. Il est à noter que certains comptages n'ont pas été effectués, il manque notamment les données du mois de juillet pour la RNN Baie de Canche et les données du mois de septembre pour la RNN Baie de Somme.



6.2.4 Estimation par les professionnels

En complément des données récoltées de manière ponctuel par les organismes spécialisés, l'ensemble des mytiliculteurs ont été interrogés pour estimer le nombre moyen de Goéland Argenté présent sur chaque zone de production ainsi que la proportion entre individus adulte et juvénile.

Il en ressort une estimation particulièrement élevée sur le site de Sainte-Cécile / Danne avec une moyenne de 4 750 individus. Cela pourrait être dû au milieu environnant particulier. Cela sera analysé dans les paragraphes suivants. Pour les autres zones de production, les estimations sont relativement homogènes. On note tout de même une moyenne plus élevée sur le secteur de Quend / Saint-Quentin-en-Tourmont.



En ce qui concerne la proportion de juvénile, on note une différence significative entre le site de Tardinghen et les autres sites. La proportion de juvénile est estimée à seulement 5% alors que les autres entreprises estiment cette répartition à une moyenne de 68 %.

6.3 Les facteurs influençant la présence des Goélands

6.3.1 Une espèce anthropophile

Leur alimentation est très variée, ce sont des espèces omnivores, mais également opportunistes, donc capables d'adapter leur alimentation en fonction de la disponibilité immédiate en ressources (Tinbergen, 1953). Sur l'estran, ils se nourrissent principalement d'invertébrés marins (mollusques, crustacés, polychètes, échinodermes, etc.), de petits poissons de surface ou de cadavres échoués. Dans les milieux terrestres naturels, ils exploitent diverses ressources : insectes, vers de terre, petits mammifères et graines. S'ajoute à cette liste, les œufs et les oisillons de divers oiseaux qui entrent pour une part non-négligeable dans son régime alimentaire. Le comportement de cannibalisme est également très fréquent chez ces espèces, ils n'hésitent pas à consommer les œufs ou les poussins de sa propre espèce.

Comme les goélands sont des espèces anthropophiles, ils fréquentent aussi les décharges à la recherche de déchets alimentaires, voire directement la sortie des égouts. Ils suivent également les bateaux de pêche à la recherche des poissons rejetés entiers ou des viscères. Ils se nourrissent aussi sur les élevages piscicoles ou les exploitations conchylicoles. Ils collectent aussi des cadavres divers sur les plages et le long des estuaires. Les deux espèces présentent un régime alimentaire quasiment identique. Cependant, on peut noter quelques variations principalement liées au contexte géographique, c'est-à-dire au type de ressources alimentaires disponibles dans les régions fréquentées.

Source : L. Abolivier, B. Cadiou, M. Paulet, M. Leicher, B. Deyme. Les dynamiques de populations des Goélands argentés et leucophées en France. Evolution des effectifs sur les territoires de l'étude : régions Bretagne et Languedoc-Roussillon, villes de Lorient et de Sète. Bretagne Vivante. 184p.

6.3.2 Expansion des populations en espace urbain et portuaire

Dans le contexte d'expansion des populations hors des limites habituelles, ces oiseaux marins nicheurs ont colonisé certaines villes de bord de mer. Opportunistes et anthropophiles, ils ont migré vers les espaces urbains où ils trouvent aisément de la nourriture, des sites de nidifications (toits, terrasses...) et une protection contre certains de leurs prédateurs naturels.

Le dernier recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine, datant de 2009- 2012, a établi que les effectifs urbains des goélands sont le plus souvent en augmentation ou plus ou moins stables selon les villes considérées (ibid.). Aujourd'hui près d'une centaine de villes sont colonisées par le goéland argenté ; le recensement indique 20 050 couples nicheurs urbains, soit 36 % de la population reproductrice (ibid. : 27)

Source : Matiline Paulet. Des oiseaux marins en ville : analyse comparée en milieu portuaire des représentations du goéland (Larus argentatus, Larus michahellis) en lien avec l'évolution des dynamiques écologiques des populations. Géographie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2020. Français.

7 Recensement des moyens de lutte contre la prédation du goéland argenté et évaluation de leurs efficacités

Les informations présentées dans ce chapitre 5 sont extraites du travail réalisé en 2017 par Amélie Goulard, stagiaire au CRC Normandie - Mer du Nord⁴. Cette étude a été demandée et présentée au CSRPN de Normandie. Le rapport d'étude est disponible en annexe 3. La partie sur la mise en place de faux cadavre de Goéland est issu d'une expérimentation effectuée par une entreprise des Hauts-de-France depuis 2018.

Il ressort de cette étude **qu'aucune méthode ne montre d'efficacité à long terme pour limiter la prédation des moules par les goélands argentés**. L'accoutumance des oiseaux aux différents systèmes implique de devoir combiner plusieurs méthodes avec des dispositifs dont il faut faire varier la fréquence d'action et qu'il faut changer de place (Reinhold et Sloan, 1997)

Afin de mettre en place une méthode de lutte efficace, plusieurs paramètres doivent être pris en compte : le type de milieu (exposition au mauvais temps notamment), l'impact du système sur la production des moules, le prix du système et enfin le temps de travail supplémentaire que son utilisation implique. **Les impacts environnementaux des systèmes (utilisation de plastique) et notamment l'impact sur les autres espèces qui cohabitent doivent être considérés**. Les enquêtes ont montré que les systèmes passifs sont de moins en moins utilisés par les mytiliculteurs du fait du mauvais rapport entre leur efficacité, l'effort à fournir pour les mettre en place et les entretenir (effort financier et en termes de temps de travail supplémentaire) et la perte de productivité des pieux qu'ils engendrent.

À ce jour, dans de nombreuses régions françaises, **les méthodes retenues sont donc les tirs à blanc combinés ponctuellement avec des tirs létaux**. Les mytiliculteurs utilisent aussi d'autres méthodes d'effarouchement n'impliquant pas de tir au fusil, telles que l'utilisation de pétards, l'effarouchement par des véhicules (bateau ou 4x4 dans les Hauts-de-France) ou l'effarouchement vocal.

L'utilisation de systèmes passifs de protection des pieux contre la prédation par le Goéland argenté dépend de l'équilibre entre leur efficacité à empêcher les oiseaux d'accéder aux moules, leur impact sur la productivité des pieux et leur coût de mise en place et d'entretiens. Tous les systèmes ne sont pas adaptés à tous les secteurs, et les systèmes rigides notamment, pourtant les plus efficaces, doivent être installés dans des endroits peu exposés au mauvais temps.

Il apparaît que les systèmes qui entravent le moins les performances de croissance des moules (filets souples) sont aussi ceux qui sont les moins efficaces. **L'efficacité des systèmes à réduire la prédation est donc à relativiser par rapport à leur efficience**, c'est-à-dire par rapport au prix et à l'effort nécessaires à leur mise en place ainsi qu'aux conséquences engendrées pour la production.

Tous ces éléments permettent de comprendre la réticence de certains mytiliculteurs à utiliser de tels systèmes, réticence qui résulte la plupart du temps d'essais infructueux. La plupart des producteurs qui utilisent actuellement des systèmes passifs optimisent d'ailleurs leur utilisation en n'équipant que les parties des pieux et des concessions les plus exposées aux goélands (moitié haute des pieux et bouchots situées en haut d'estran).

⁴ Annexe 4 : Etude de la prédation des moules de bouchot par le goéland argenté : évaluation de son impact économique sur les entreprises mytilicoles et de l'efficacité des moyens de lutte employés - Amélie GOULARD – 2017 – 144p.

En ce qui concerne les systèmes actifs, pour assurer et prolonger l'efficacité de l'effarouchement et pour limiter le risque de report des oiseaux d'une concession à l'autre, **il est nécessaire d'effaroucher de manière intensive sur l'ensemble du secteur mytilicole dès que des prédatons sont constatées**. L'efficacité de l'effarouchement est maximale quand ce dernier a lieu en début de marée et que les mytiliculteurs restent sur le secteur visé pour y travailler à la suite de l'opération.

Quand cela est réalisable, il est important de **ne pas négliger les périodes de mortes-eaux** qui sont pour les concessions situées en haut d'estran des **moments de forte vulnérabilité à la prédation par les goélands**.

Enfin, **l'efficacité des tirs létaux** peut encore être **accrue et prolongée** par la réalisation **d'effarouchements par tirs à blanc dans les jours qui suivent l'opération**.

8 Effarouchement par la mise en place de faux cadavre de Goéland

Depuis 2018 une nouvelle technique d'effarouchement visuel a été testé dans le Pas de Calais. Celle-ci consiste à disposer des faux cadavres de Goélands argentés.

En effet, une technique ancestrale consiste à pendre dans la zone à protéger, des oiseaux morts pour effaroucher leurs congénères. Cette technique connaît en effet une certaine efficacité. Cependant, pour optimiser l'efficacité de cette méthode, il semble nécessaire de disposer de vrai cadavre d'animaux. De plus, face à l'accoutumance des oiseaux, il est nécessaire de changer les systèmes de place régulièrement.



Figure 10 : Faux cadavres de Goélands argentés (CRC).

Le retour d'expérience a démontré que la mise en place de faux cadavre de Goéland dissuade leurs congénères d'approcher pendant 1 à 3 jours alors que la mise en place d'un vrai Goéland mort est efficace entre 8 et 12 jours sur une zone de 5000 m² environ.

La méthode semble donc efficace, cependant elle engage indéniablement un problème d'éthique sur une zone ouverte au public tel que l'estran. Elle induit également qu'un tir légal doit-être effectué préalablement.

9 Effet des leurres alimentaires – moules sous-taille

Cette méthode n'est pas un système de lutte à proprement parler mais peut jouer un rôle en faveur de la réduction de la prédation sur les bouchots. Les petites moules non commercialisables à l'issue de la cueillette (sous-produits) sont actuellement déposées sur l'éstran lors de l'étape de prélavage en mer.

Les zones de dépôt sont fréquentées par les goélands argentés et représentent une source d'alimentation alternative qui les détourne des bouchots. Cependant, cela incite les oiseaux à rester sur place et donc à proximité des zones de productions.

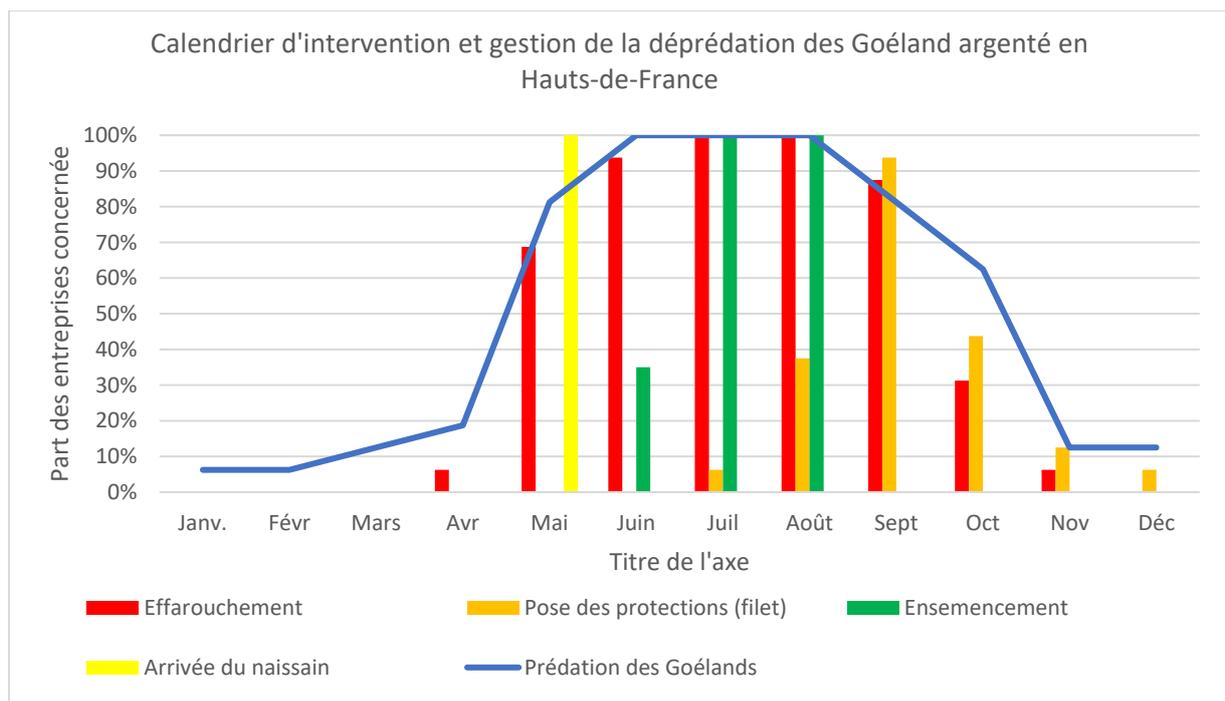
Une enquête réalisée auprès des professionnels lors de la saison 2023 nous indique que 100% des entreprises observent des Goélands se nourrir sur les zones de dépôts de petites moules. Cependant, 57 % d'entre eux estiment qu'il y a plus de Goéland dans les concessions que sur les zones de dépôt.

Enfin, 80 % des professionnels estiment que les zones de dépôts de petites moules réduisent la prédation des Goélands argentés.

Afin d'optimiser l'effet des zones de dépôts sur la prédation, les professionnels estiment que les dépôts de petites moules devraient être rassemblés à un même endroit, dans une zone de quiétude (pas d'effarouchement) et éloigné des concessions mytilicoles.

10 Calendrier d'intervention et gestion de la déprédation e Hauts-de-France

Afin de mieux appréhender l'activité mytilicole et notamment la place de la gestion de la déprédation du Goéland Argentés dans le planning annuel des entreprises, une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des professionnels dans le but d'obtenir une vision objective de la répartition des activités suivantes et de la prédation au cours de l'année : effarouchement, pose des protections, ensemencement et arrivée du naissain sur les chantiers.



11 Bilan et analyse de la déprédation par zones de production mytilicole

Le bilan et l'analyse de la déprédation ci-après sont présentés par zone de production. Les différentes données constituant ce bilan sont issues : d'une enquête réalisée auprès des entreprises mytilicole, des comptages décennaires réalisés par les réserves naturelles nationales, de l'étude de la population du Goéland argenté (*Larus argentatus*) dans le périmètre des zones de production mytilicole des Hauts-de-France réalisée par le Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional Hauts-de-France) (GON) et d'un travail de synthèse cartographique.

Pour chaque secteur, une carte illustrera la position des concessions mytilicole, la présence de moulières naturelles, la présence de zone portuaire, industrielle ou urbaine, la présence de zone de protection spéciale, la présence de réserve naturelle nationale, les effectifs cumulés de goéland argenté issu des comptages décennaire et le nombre de couples nicheurs.

11.1 Oye-Plage / Marck

11.1.1 Description de la zone de production

La zone de production d'Oye-plage est exploitée par une unique entreprise. Elle est constituée de 37 concessions, soit 46 250 pieux réparties sur un linéaire de deux fois 2 800 mètres. La production moyenne est de 100 tonnes jusqu'à présent.

Il n'y a aucune exploitation à Oye-plage depuis 2021 car l'entreprise est en cours de restructuration / diversification.

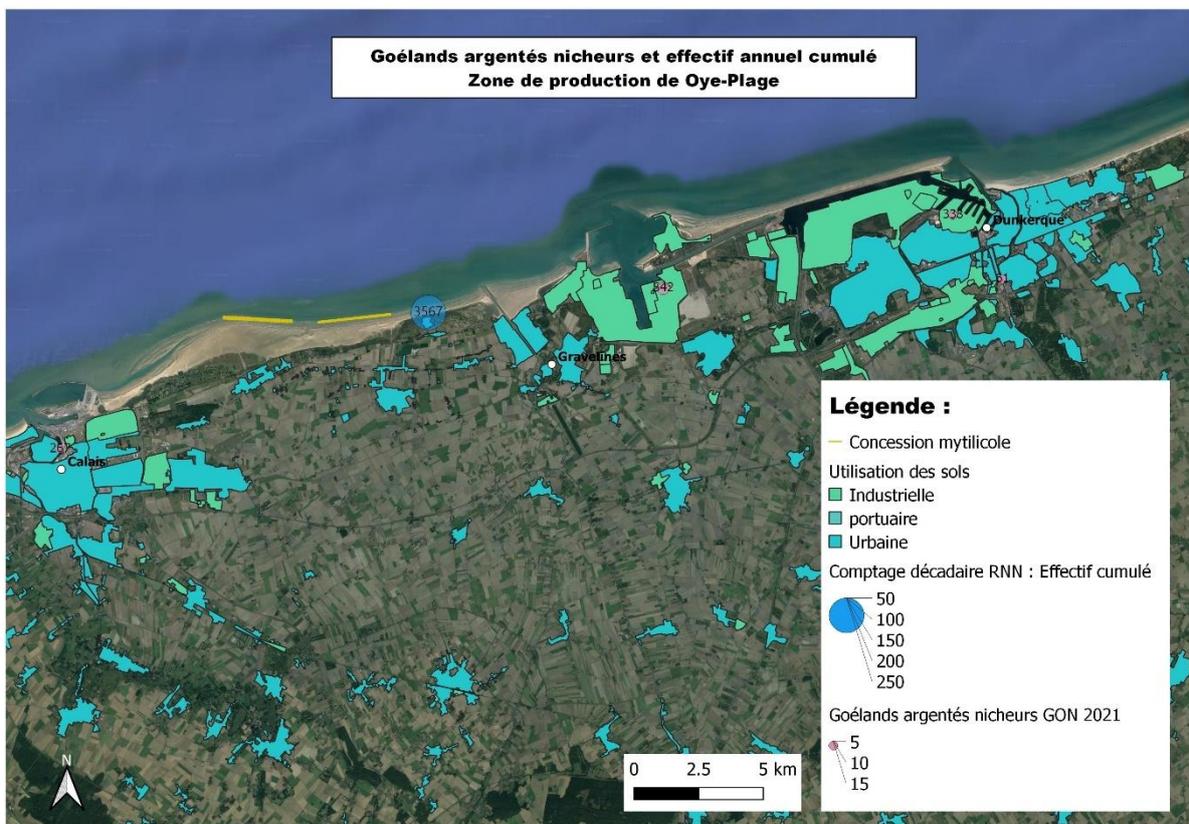
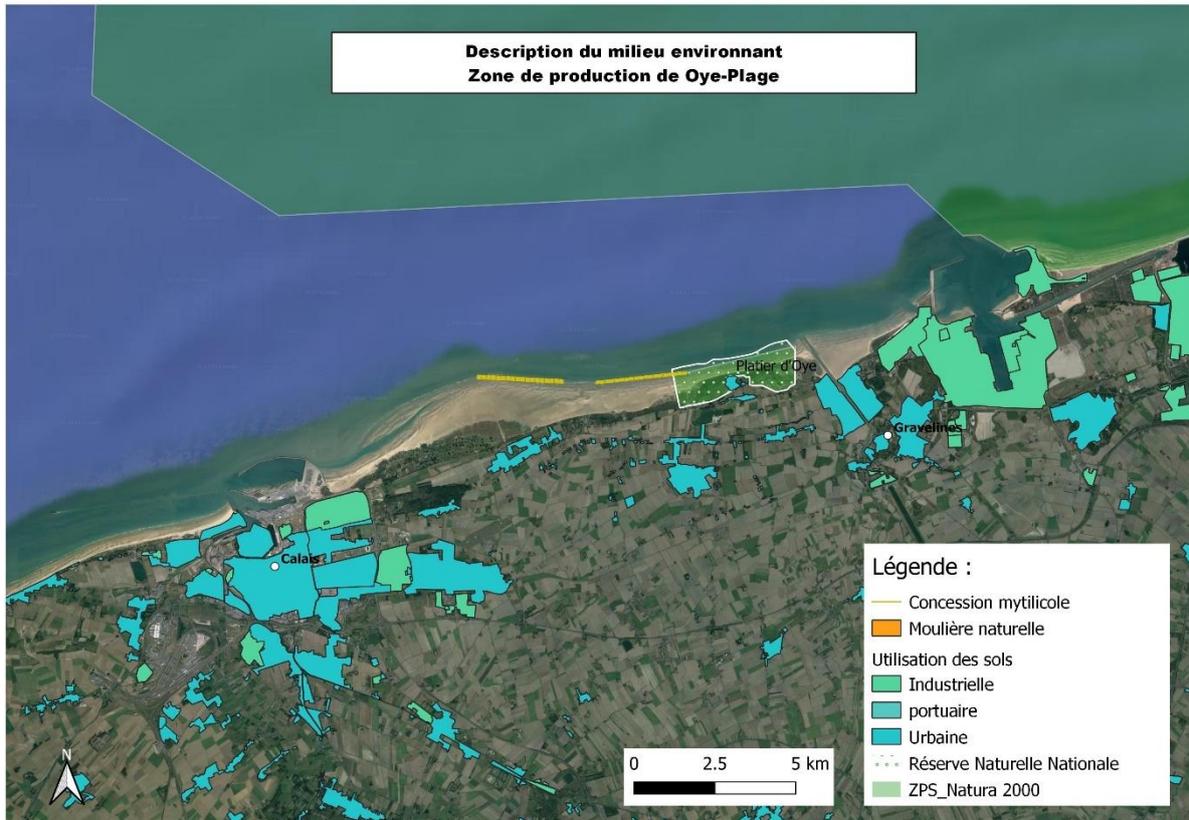
En ce qui concerne le milieu environnant, les concessions sont situées à proximité direct de la RNN du platier d'Oye. Pour rappel, d'après les comptages décennaires l'effectif maximal est de 360 individus et le nombre d'observation annuelle cumulée est de 3 608 individus.

Il y a deux secteurs fortement urbanisés à proximité direct, cependant les effectifs nicheurs sont relativement faibles (267 couples à Calais 542 à Gravelines).

Pour finir, aucune moulière naturelle n'est présente dans la zone ou à proximité. Cela peut avoir son importance, car celle-ci peuvent potentiellement servir de zone refuge en cas d'effarouchement au niveau des bouchots.



11.1.2 Cartographie du milieu environnant



11.1.3 Bilan des pertes liées à la prédation

Il n'y a aucune exploitation à Oye-plage depuis 2021 car l'entreprise est en cours de restructuration / diversification.

11.1.4 Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté

Il n'y a aucune exploitation à Oye-plage depuis 2021 car l'entreprise est en cours de restructuration / diversification.

11.2 Tardinghen / Audinghen

11.2.1 Description de la zone de production

La zone de production de Tardinghen / Audinghen est exploitée par une unique entreprise. Elle est constituée de 10 concessions, soit 12 500 pieux réparties sur un linéaire de 1 500 mètres. La production en 2023 est de 300 tonnes pour 690 000 € de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le milieu environnant, il n'y a pas de RNN à proximité directe des concessions. La RNN la plus proche est la RNN du Platier d'Oye.

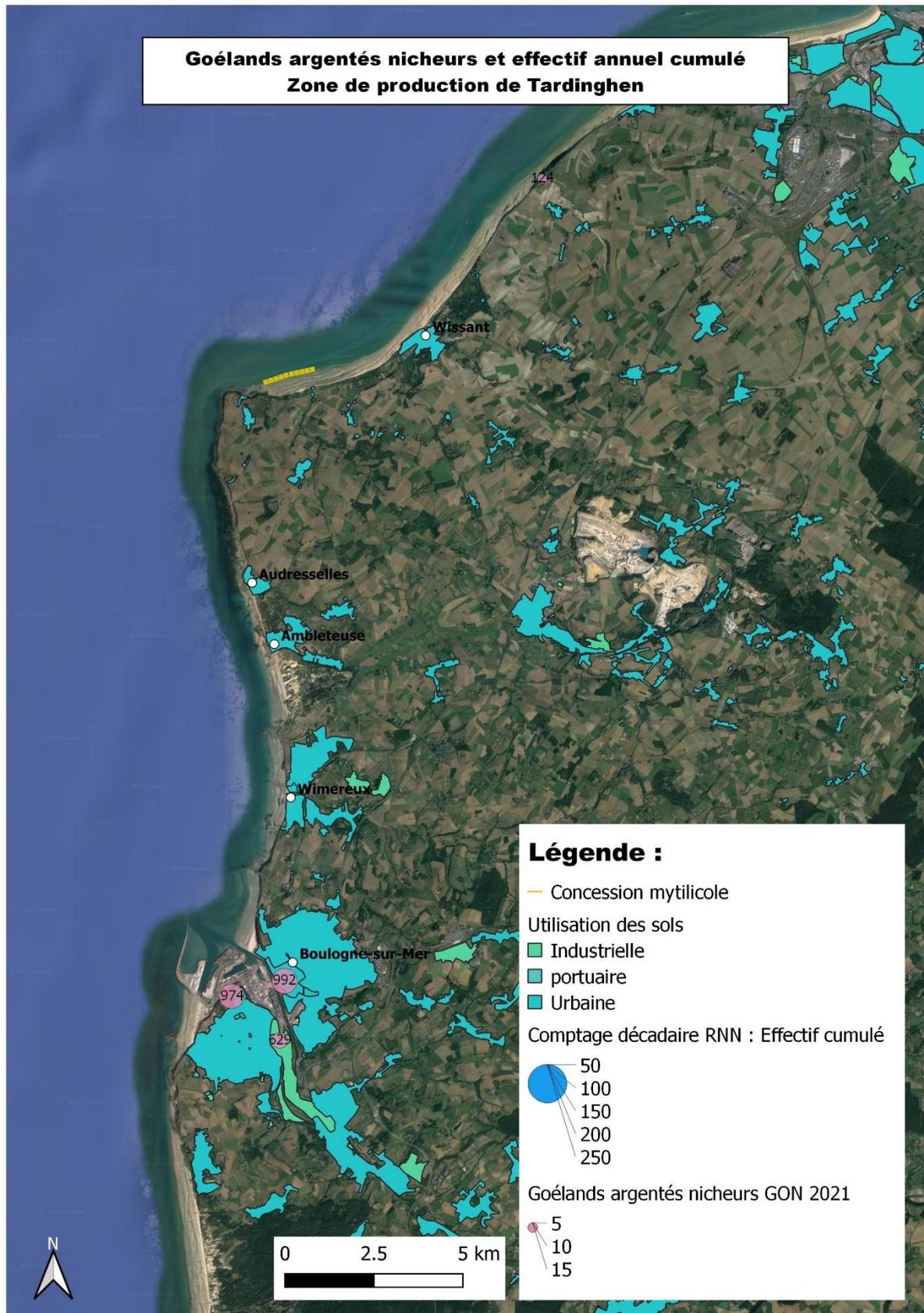
Il n'y a pas de zone fortement urbanisée à proximité direct, le secteur est particulièrement naturel. Les individus nicheurs du secteur se trouve à 9 km à l'Est sur la commune d'Escales (9 km), on comptabilise une colonie de 124 couples qui niche sur les falaises du Blanc Nez. Il s'agit de la seule colonie en milieu naturel.

Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel se situent à environ 15 km au Sud, ce secteur industriel et portuaire accueille la plus grande proportion des goélands argentés nicheur des Hauts-de-France. Cela représentant 62% de la population à l'échelle des Hauts-de-France.

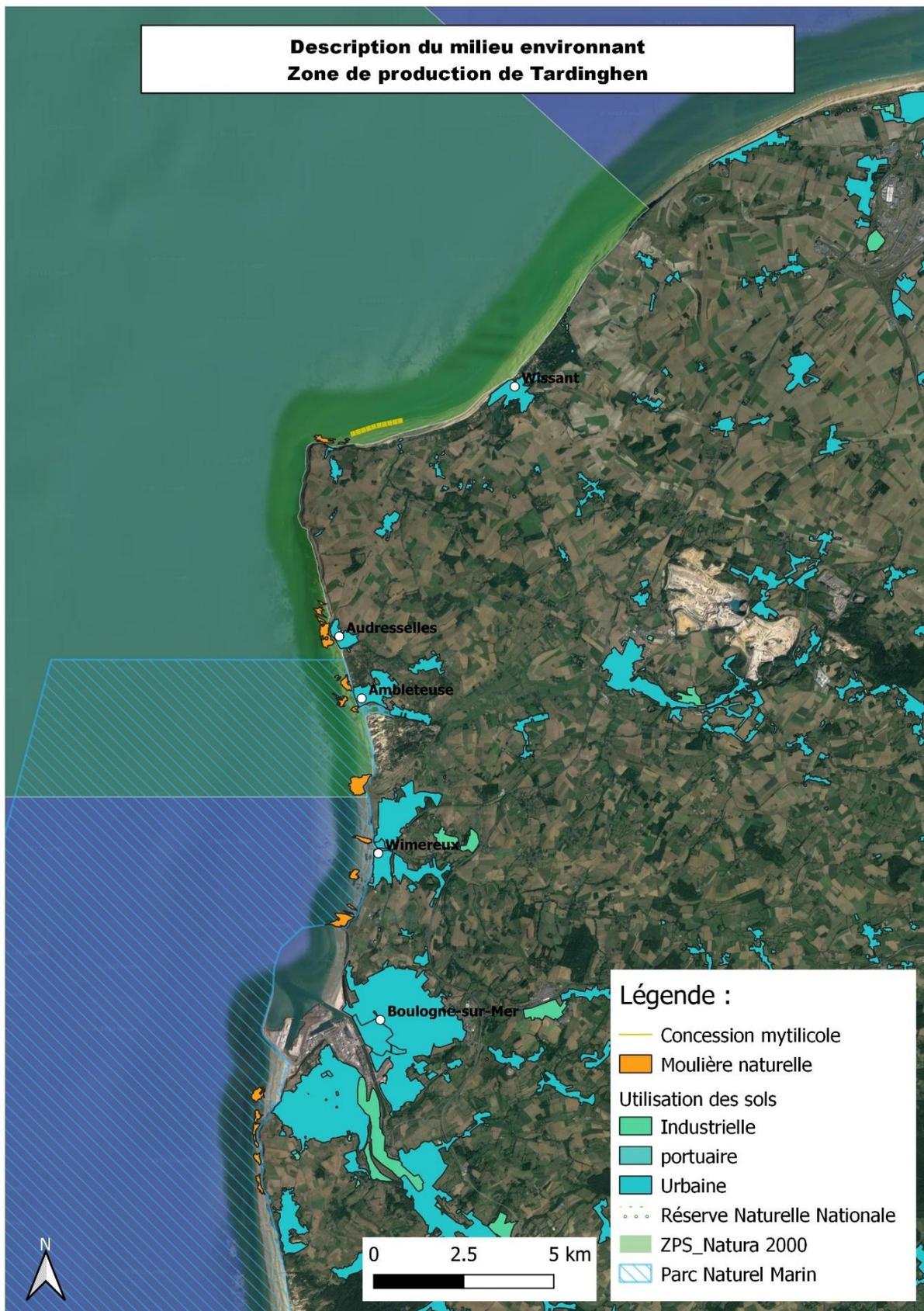
On note la présence de moulière naturelle au niveau du Cap gris Nez. Celle-ci se situe à moins de 1 km des concessions. Cela peut avoir son importance, car celles-ci peuvent potentiellement servir de zone refuge en cas d'effarouchement au niveau des bouchots. On constate également que des moulières sont présente toute au long du littoral entre Boulogne-sur-Mer et la zone de production mytilicole.



11.2.2 Cartographie du milieu environnant



Description du milieu environnant Zone de production de Tardinghen



11.2.3 Bilan des pertes liées à la prédation

Concernant le taux de prédation du Goéland argenté sur les cheptels de moules dans ce secteur, les taux de pertes pour la saison 2023 sont estimées à 3 %.

Le taux de perte reste difficile à évaluer. De plus, il faut prendre en compte les pertes qui ont pu être récupérées, prenons l'exemple d'une prédation sur des cordes de naissain tôt dans la saison. Ces cordes pourront être remplacées. Il n'y a donc pas de pertes de production, mais une perte de productivité. Sur ce secteur, l'entreprise a dû remplacer plus de 30 % des cordes de naissain à la suite d'une forte prédation au mois de juin.

Les pertes financières peuvent être estimées en additionnant le coût induit par la surveillance et la protection des concessions et la valeur financière des pertes de production. Pour ce secteur, **les pertes financières sont estimées à 42 750 €.**

Les rassemblements de goélands argentés peuvent parfois comporter plusieurs milliers d'individus. Sans une surveillance journalière des cheptels, les professionnels estiment, selon leurs expériences, que **les pertes pourraient être de l'ordre d'environ 80%.**

11.2.4 Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté

L'exploitant de cette zone n'utilise pas de filet anti-eider. Il n'y a donc pas de protection et l'effarouchement est effectué uniquement par pistolet effaroucheur. L'expérience à montrer que l'utilisation de munitions variées ayant chacune une détonation et un crépitement différents améliore l'efficacité de l'effarouchement. Cependant cela est plus onéreux que des munition classique (tirs à blanc).

Comme évoqué précédemment dans ce mémoire, l'entreprise n'a pas demandé d'autorisation de tir légal pour la saison 2023 car aucun employé n'avait le permis de chasser. Cela a permis d'expérimenter le non-recours au tir légal. Il en ressort que le prélèvement ponctuel de Goéland argenté augmente considérablement l'efficacité de l'effarouchement.

Pour finir, une attention particulière a été portée sur l'évaluation du temps passé par l'exploitant pour lutter contre la prédation des Goélands argentés. Sur la base des déclarations, le professionnel a passé en moyenne **25 h par semaine** à surveiller leurs concessions. **Ce coût de main d'œuvre est à ajouter aux pertes financières engendrées par la prédation.**

11.3 Sainte-Cécile / Dannes

11.3.1 Description de la zone de production

La zone de production de Sainte-Cécile / Dannes est exploitée par deux entreprises. Elle est constituée de 16 concessions, soit 30 000 pieux réparties sur un linéaire de 3 000 mètres. La production en 2023 est de 640 tonnes pour 1 570 000 € de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le milieu environnant, La RNN Baie de Canche est situé à moins de 3 km des premières concessions. Pour rappel, d'après les comptages décennaires l'effectif maximal est de 832 individus et le nombre d'observation annuelle cumulée est de 3 121 individus. Les entreprises estiment quant à elle le nombre d'individus journalier moyen à 4 750.

Il n'y a pas de secteurs fortement urbanisés à proximité directe, cependant Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel se situent à seulement 11 km au Nord. Comme évoqué précédemment ce secteur industriel et portuaire accueille la plus grande proportion des goélands argentés nicheur des Hauts-de-France (2 995 couples). On note également la présence d'un petit site de reproduction au Touquet situé à 6,5 km au sud des concessions mytilicole.

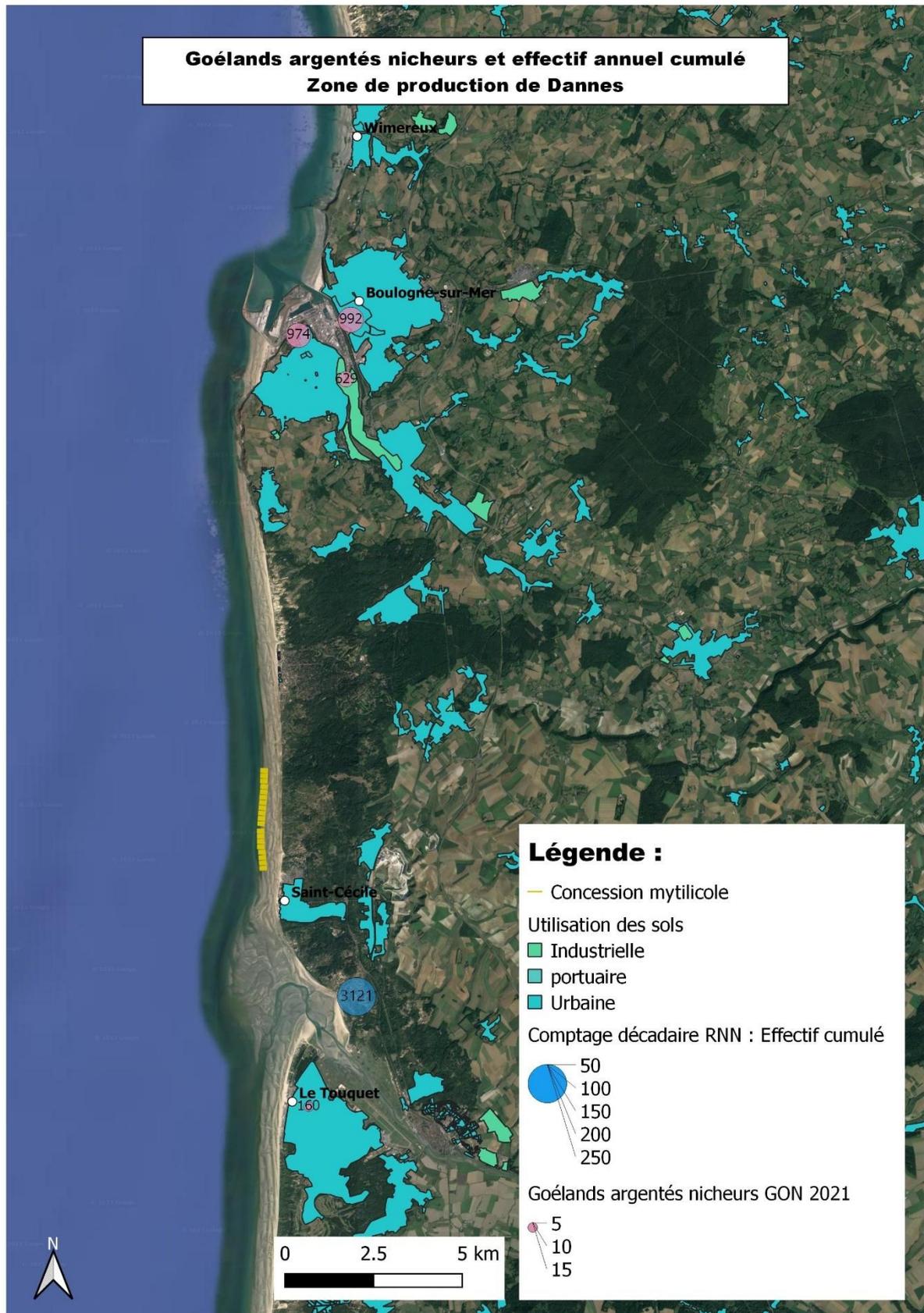
La particularité de cette zone repose dans la présence de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Fond des Barges située à environ 3 500 m à l'est des concessions. La présence de déchets en quantité entraîne une concentration importante de Goéland. Cette colonie semble se nourrir en alternance dans la décharge et sur les concessions.

De plus, aucune moulière naturelle ou autre zone de gagnage privilégiée n'est présente dans la zone ou à proximité. Cela peut avoir son importance, car celles-ci peuvent potentiellement servir de zone refuge en cas d'effarouchement au niveau des bouchots.

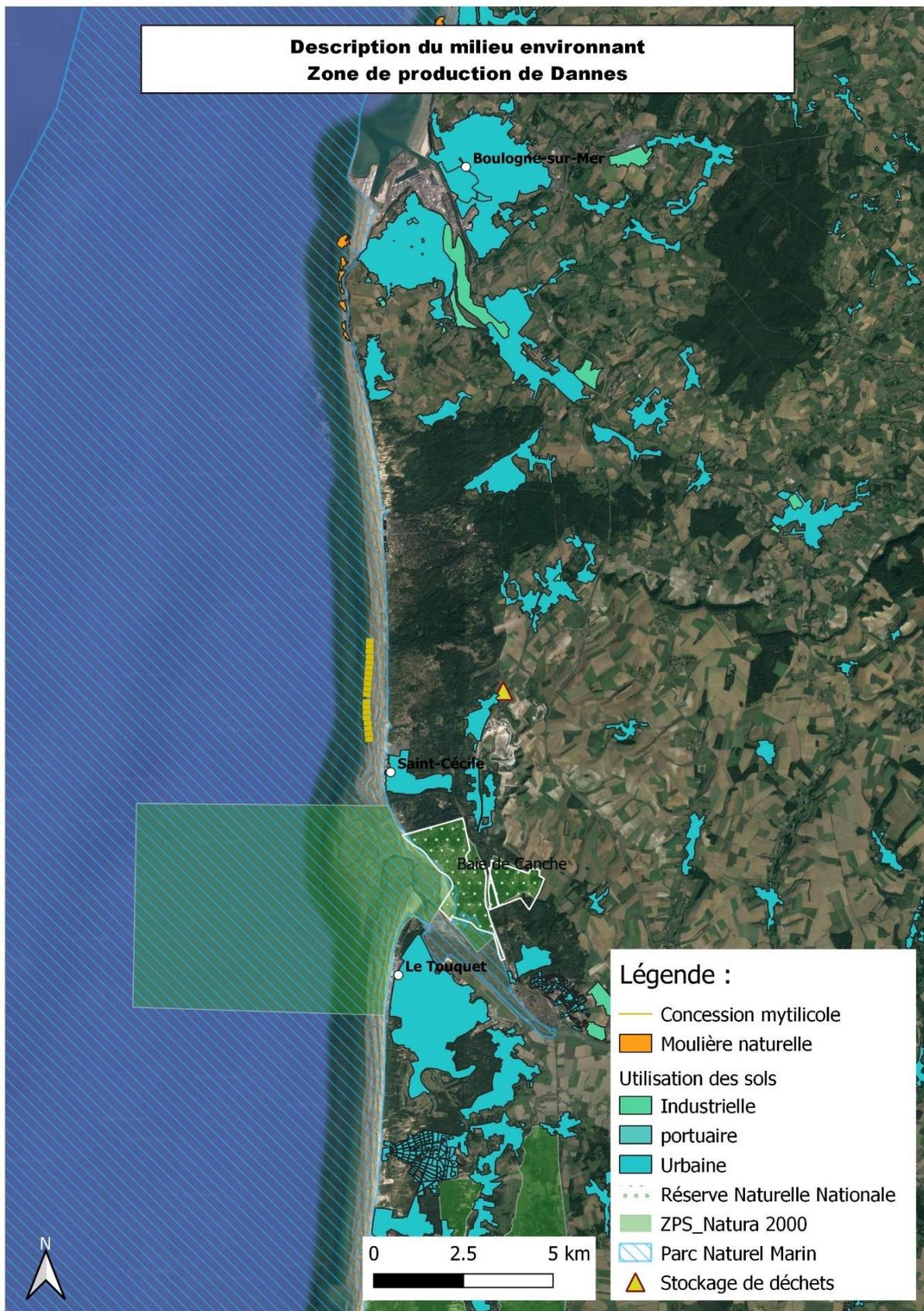
L'addition des facteurs précédemment cités peut expliquer que la zone de production de Dannes est particulièrement touchée par la déprédation des Goélands argentées. Cela sera précisé dans les paragraphes suivants.



11.3.2 Cartographie du milieu environnant



**Description du milieu environnant
Zone de production de Dannes**



11.3.3 Bilan des pertes liées à la prédation

Concernant le taux de prédation du Goéland argenté sur les cheptels de moules dans ce secteur, les taux de pertes pour la saison 2023 sont estimées à **12.5 %**. Les moules consommées sont des jeunes moules à plus de 80%.

Le taux de perte reste difficile à évaluer. De plus, il faut prendre en compte les pertes qui ont pu être récupérées, prenons l'exemple d'une prédation sur des cordes de naissain tôt dans la saison. Ces cordes pourront être remplacées. Il n'y a donc pas de pertes de production, mais une perte de productivité.

Les pertes financières peuvent être estimées en additionnant le coût induit par la surveillance et la protection des concessions et la valeur financière des pertes de production. Pour ce secteur, **les pertes financières sont estimées à 196 250 €**.

Les rassemblements de goélands argentés peuvent parfois comporter plusieurs milliers d'individus. Sans une surveillance journalière des cheptels, les professionnels estiment, selon leurs expériences, que **les pertes pourraient être de l'ordre d'environ 80%**.

11.3.4 Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté

Les exploitants de cette zone utilisent tous le filet anti-eider. Environ 75 km de filet sont utilisés au cours de la saison. Cela représente un coût matériel de 28 000 € auquel il faudrait ajouter la main-d'œuvre. En complément des filets, les deux entreprises mettent en place des rubans d'effarouchement.

Pour rappel, le nombre total de goélands autorisés à être prélevés dans le cadre des arrêtés portant dérogation dans ce secteur est de 70 goélands. Sur les 70 goélands autorisés pour les conchyliculteurs, **68 goélands ont été abattus en 2023**.

En étudiant les fiches de prélèvement des conchyliculteurs, on observe que les tirs létaux connaissent une première hausse de leur réalisation début juin avec l'arrivée du naissain puis une seconde au mois de juillet, aout avec un pic de prédation entre le 15 juillet et le 15 aout.

Le retour d'expérience et confirme qu'il est primordial de réaliser ponctuellement des tirs létaux afin de conserver une efficacité de l'effarouchement, l'objectif est que les goélands continuent d'associer aux bruits de tirs et à la présence humaine un danger vital. Comme l'étude présentée dans les paragraphes précédents l'a montré, il reste nécessaire pour avoir une lutte la plus efficace possible d'associer des tirs létaux aux tirs d'effarouchement sans quoi les tirs d'effarouchement n'ont plus aucun effet.

Pour finir, une attention particulière a été portée sur l'évaluation du temps passé par l'exploitant pour lutter contre la prédation des Goélands argentés. Sur la base des déclarations, le professionnel a passé en moyenne **65 h par semaine** à surveiller leurs concessions. **Ce coût de main d'œuvre est à ajouter aux pertes financières engendrées par la prédation.**

11.4 Berck

11.4.1 Description de la zone de production

La zone de production de Berck est exploitée par une unique entreprise. Elle est constituée de 7,6 concessions, soit 9 500 pieux réparties sur un linéaire de 1 200 mètres. La production en 2023 est de 200 tonnes pour 480 000 € de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le milieu environnant, La RNN Baie de Canche est situé à environ 11 km au sud des premières concessions. Pour rappel, d'après les comptages décennaux l'effectif maximal est de 832 individus et le nombre d'observation annuelle cumulée est de 3 121 individus. L'entreprise estime quant à elle le nombre d'individus journalier moyen à 1 250.

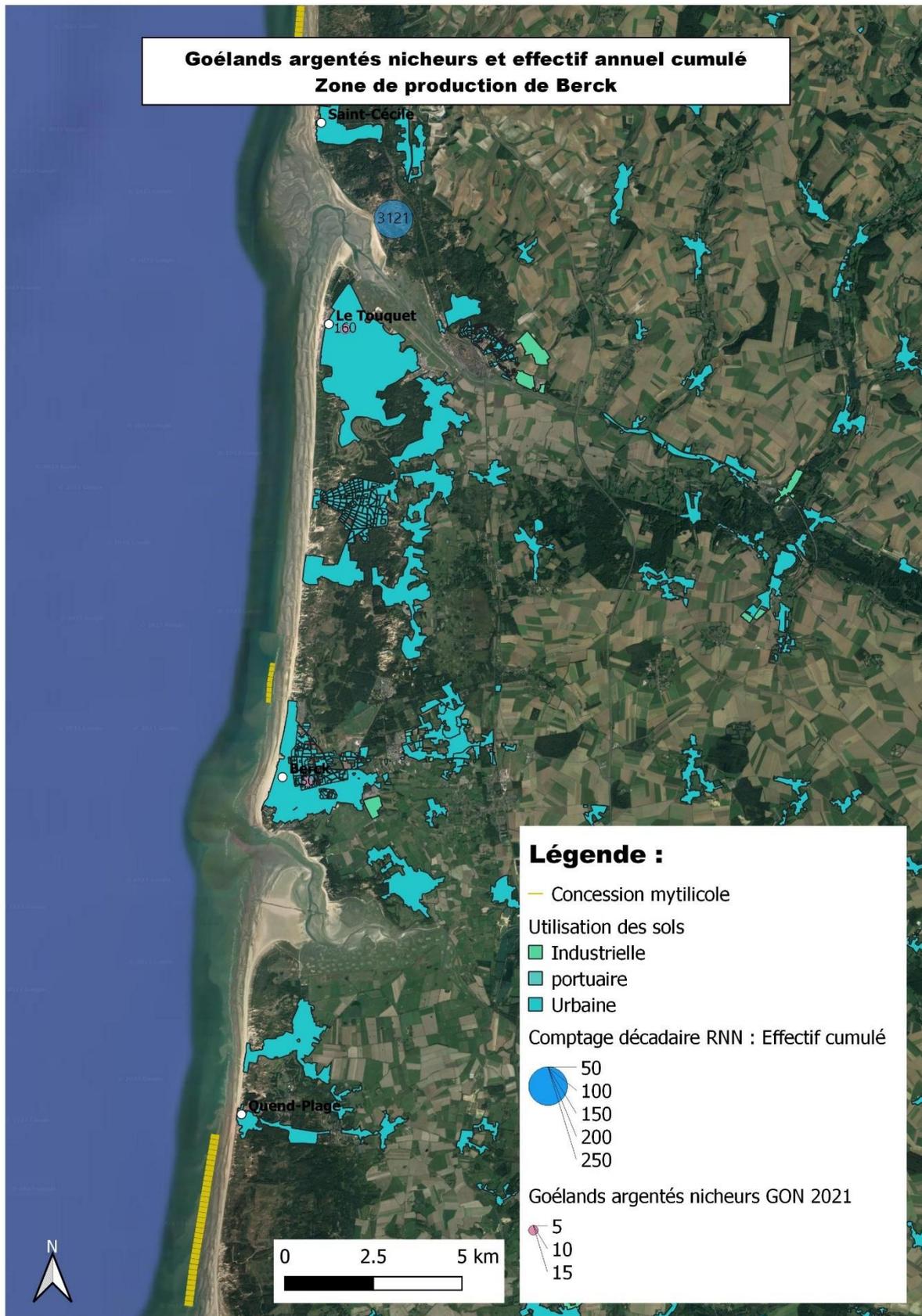
On peut noter également la présence de la RNN Baie de Somme à environ 17 km au Nord. Il reste peu probable qu'une interaction existe entre ces deux zones.

Il n'y a pas de secteur industriel ou portuaire à proximité directe de la zone. La ville de Berck est située à environ 2 km et abrite une colonie de 50 couples nicheurs.

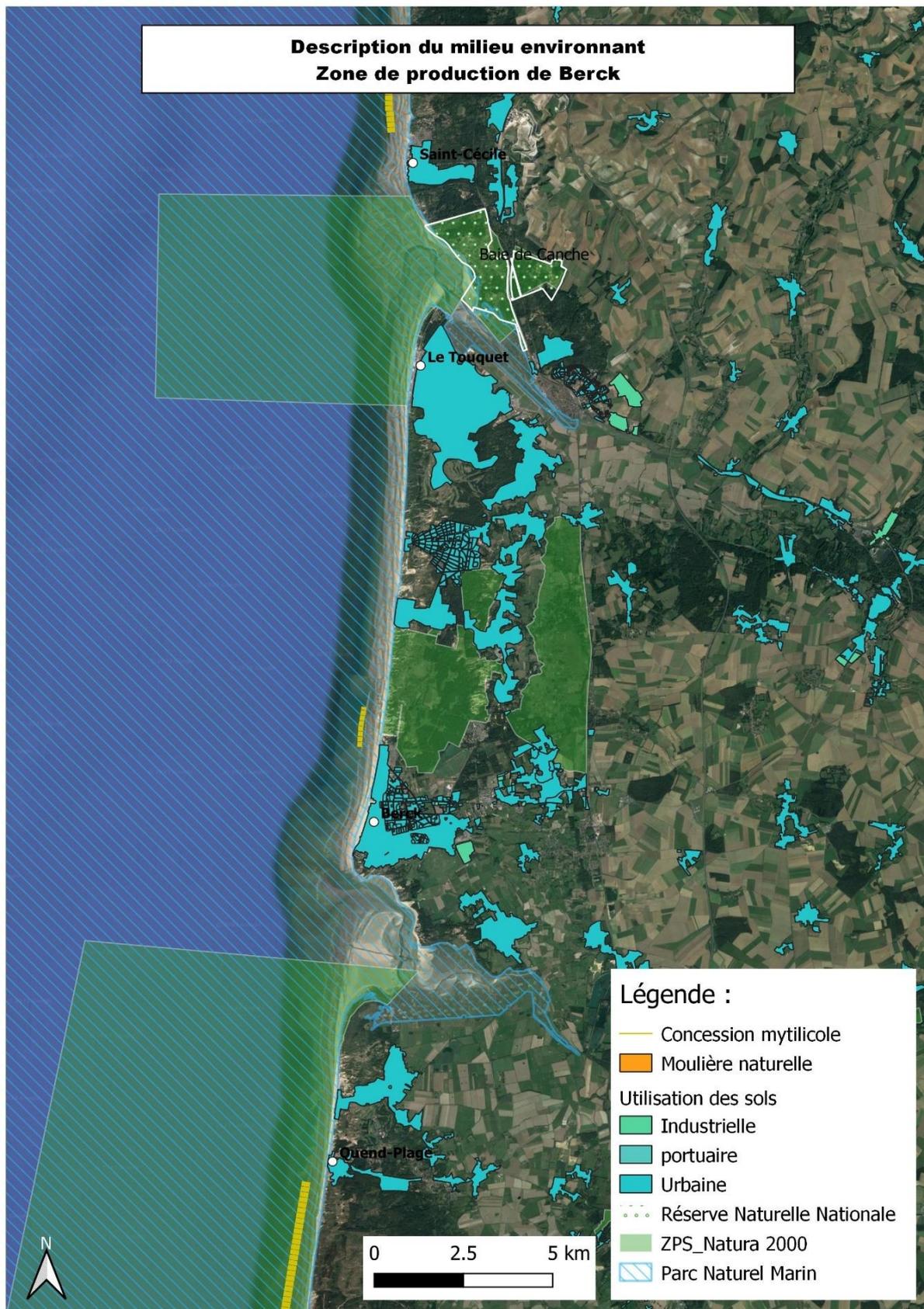
Pour finir, aucune moulière naturelle ou autre zone de gagnage privilégiée n'est présente dans la zone ou à proximité.



11.4.2 Cartographie du milieu environnant



Description du milieu environnant Zone de production de Berck



11.4.3 Bilan des pertes liées à la prédation

Concernant le taux de prédation du Goéland argenté sur les cheptels de moules dans ce secteur, les taux de pertes pour la saison 2023 sont estimées à **10 %**. La prédation concerne uniquement le naissain.

Le taux de perte reste difficile à évaluer. De plus, il faut prendre en compte les pertes qui ont pu être récupérées, prenons l'exemple d'une prédation sur des cordes de naissain tôt dans la saison. Ces cordes pourront être remplacées. Il n'y a donc pas de pertes de production, mais une perte de productivité.

Les pertes financières peuvent être estimées en additionnant le coût induit par la surveillance et la protection des concessions et la valeur financière des pertes de production. Pour ce secteur, **les pertes financières sont estimées à 76 400 €**.

Les rassemblements de goélands argentés peuvent parfois comporter plusieurs milliers d'individus. Sans une surveillance journalière des cheptels, l'entreprise estime, selon son expérience, que **les pertes pourraient être de l'ordre d'environ 90%**.

11.4.4 Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté

L'exploitant de cette zone utilise le filet anti-eider. Environ 20 km de filet sont utilisés au cours de la saison. Cela représente un coût matériel de 8 000 € auquel il faudrait ajouter la main-d'œuvre. En complément des filets, l'entreprise utilise le canon à gaz et le laser lorsque les conditions de luminosité le permettent.

Pour rappel, le nombre total de goélands autorisés à être prélevés dans le cadre des arrêtés portant dérogation dans ce secteur est de 20 goélands. Sur les 20 goélands autorisés pour le mytiliculteur, **2 goélands ont été abattus en 2023**.

En étudiant les fiches de prélèvement, on observe que les tirs létaux ont été réalisés en juillet et en août dans le cadre de pic de prédation.

Le retour d'expérience et confirme qu'il est primordial de réaliser ponctuellement des tirs létaux afin de conserver une efficacité de l'effarouchement, l'objectif est que les goélands continuent d'associer aux bruits de tirs et à la présence humaine un danger vital. Comme l'étude présentée dans les paragraphes précédents l'a montré, il reste nécessaire pour avoir une lutte la plus efficace possible d'associer des tirs létaux aux tirs d'effarouchement sans quoi les tirs d'effarouchement n'ont plus aucun effet.

Pour finir, une attention particulière a été portée sur l'évaluation du temps passé par l'exploitant pour lutter contre la prédation des Goélands argentés. Sur la base des déclarations, le professionnel a passé en moyenne **70 h par semaine** à surveiller leurs concessions. **Ce coût de main d'œuvre est à ajouter aux pertes financières engendrées par la prédation.**

11.5 Quend / Saint-Quentin-en-Tourmont

11.5.1 Description de la zone de production

La zone de production de Quend/Saint-Quentin-en-Tourmont est exploitée par 14 entreprises. Elle est constituée de 33 concessions, soit 115 300 pieux réparties sur un linéaire de 5 000 mètres. La production en 2023 est de 1 600 tonnes pour 3 845 000 € de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le milieu environnant, La RNN de la Baie de Somme est situé à proximité immédiate puisque 2 concessions sont implantées dans le périmètre de la réserve. Pour rappel, d'après les comptages décennaires l'effectif maximal est de 5 402 individus et le nombre d'observation annuelle cumulée est de 33 821 individus. **Cela constitue, de loin, l'effectif le plus important du littoral.** Les entreprises estiment quant à elle le nombre d'individus journalier moyen à 1 570 individus. Cela semble cohérent puisque la moyenne des comptages décennaires sur la période de mai à Aout est de 1 100 Goélands argentés.

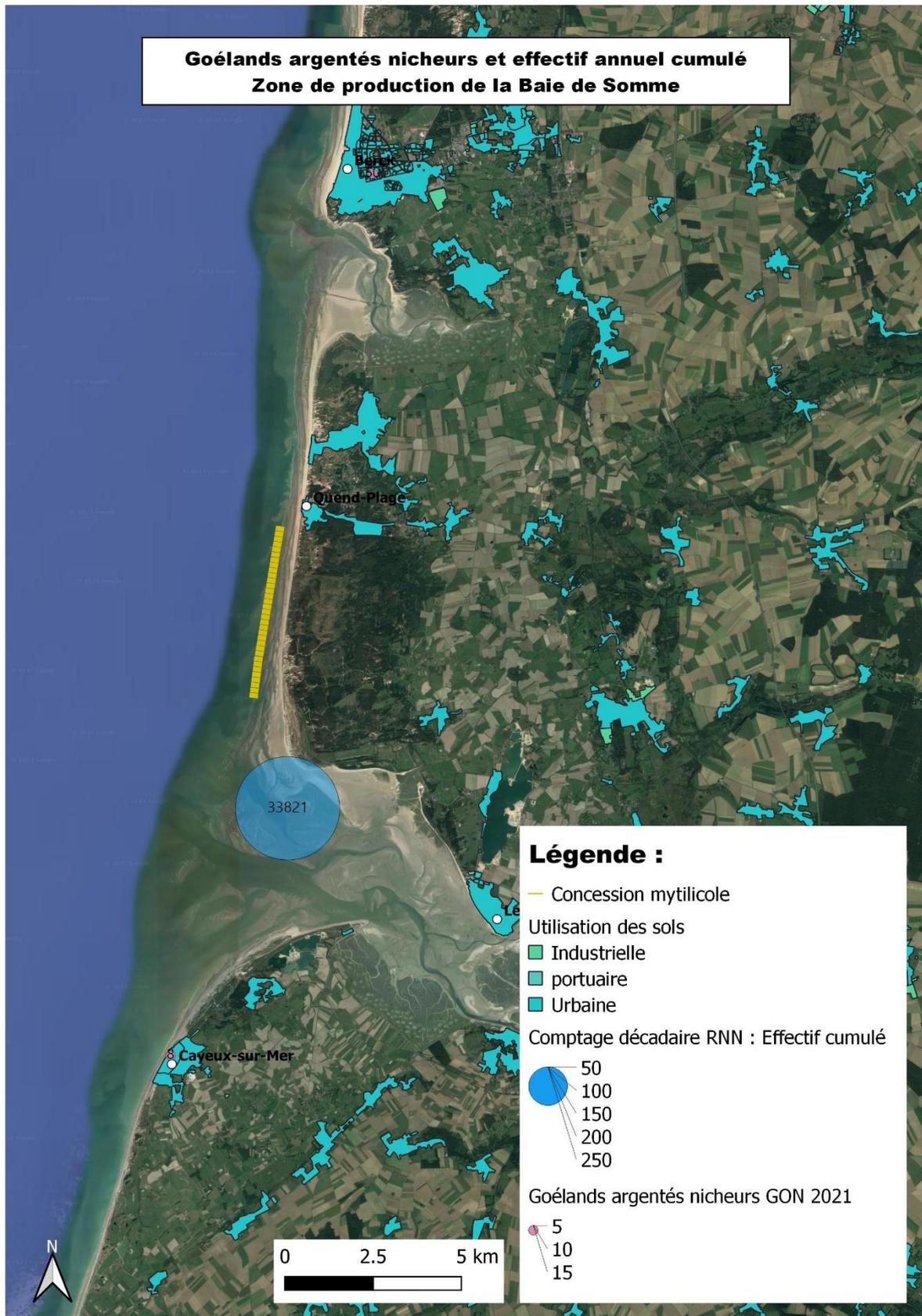
Il est à noter que les mytiliculteurs estiment **la proportion de Goéland argenté juvénile à 65 %.**

Il n'y a pas de secteur portuaire, industriel ou fortement urbanisés à proximité direct de la zone. Les oiseaux nicheurs les plus proches ont été observé à Berck (50 couples) et à Cayeux (8 couples) ce qui est relativement faible.

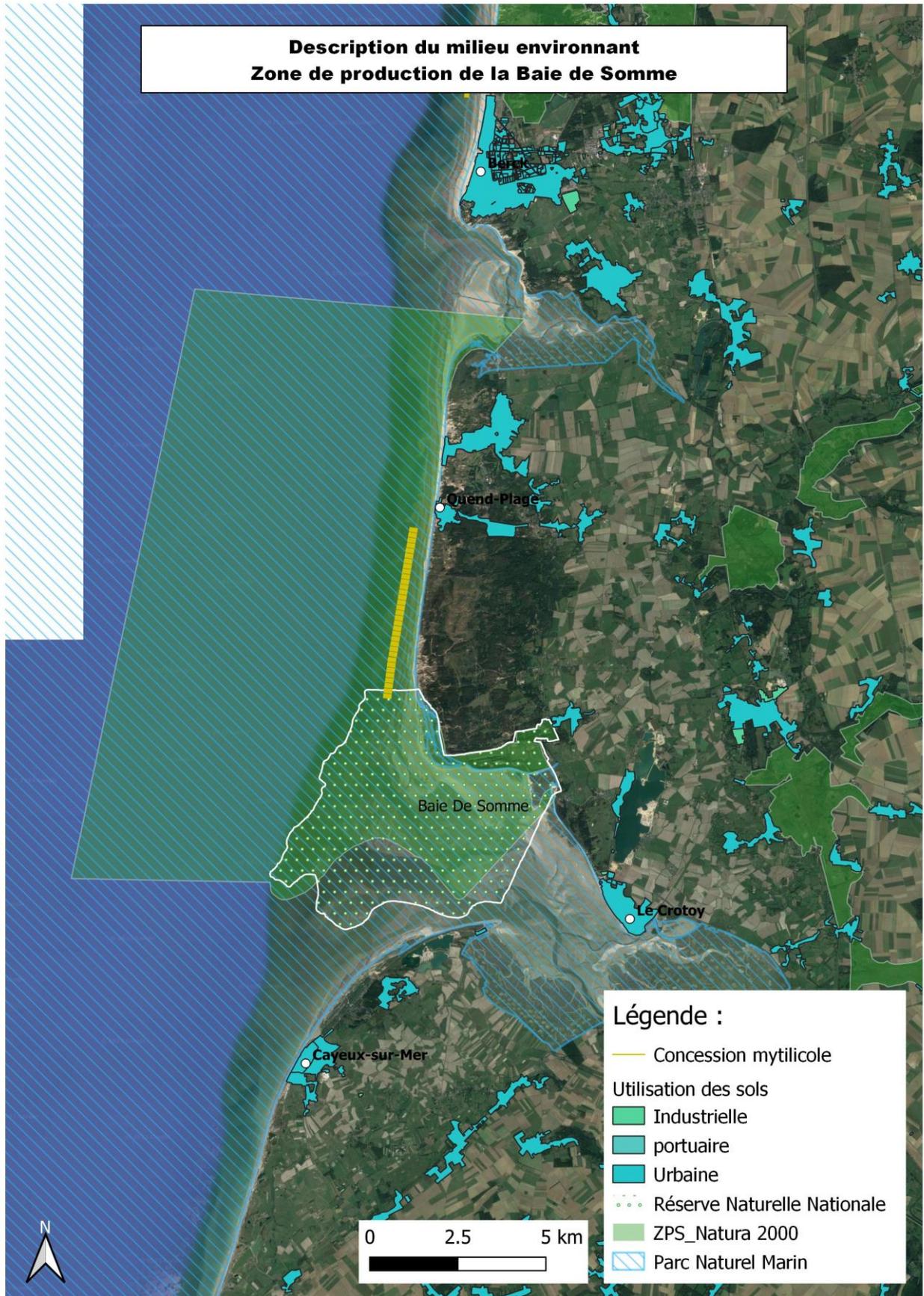
Pour finir, aucune moulière naturelle ou autre zone de gagnage privilégiée n'est présente dans la zone ou à proximité. Cela peut avoir son importance, car celles-ci peuvent potentiellement servir de zone refuge en cas d'effarouchement au niveau des bouchots. **Les concessions mytilicoles constituent donc une source de nourriture privilégiée dans ce secteur.**



11.5.2 Cartographie du milieu environnant



**Description du milieu environnant
Zone de production de la Baie de Somme**



11.5.3 Bilan des pertes liées à la prédation

Concernant le taux de prédation du Goéland argenté sur les cheptels de moules dans ce secteur, les taux de pertes pour la saison 2023 sont estimées à **16 %**. La prédation concerne à 93% le naissain.

Le taux de perte reste difficile à évaluer. De plus, il faut prendre en compte les pertes qui ont pu être récupérées, prenons l'exemple d'une prédation sur des cordes de naissain tôt dans la saison. Ces cordes pourront être remplacées. Il n'y a donc pas de pertes de production, mais une perte de productivité.

Les pertes financières peuvent être estimées en additionnant le coût induit par la surveillance et la protection des concessions et la valeur financière des pertes de production. Pour ce secteur, **les pertes financières sont estimées à 781 100 €**.

Les rassemblements de goélands argentés peuvent parfois comporter plusieurs milliers d'individus. Sans une surveillance journalière des cheptels, les entreprises estiment, selon leurs expériences, que **les pertes pourraient être de l'ordre d'environ 87 %**.

11.5.4 Bilan de la lutte contre la prédation par le goéland argenté

Les exploitants de cette zone utilisent tous le filet anti-eider. Environ 230 km de filet sont utilisés au cours de la saison. Cela représente un coût matériel de 92 000 € auquel il faudrait ajouter la main-d'œuvre. En complément des filets, les entreprises utilisent les rubans effaroucheurs, le canon à gaz et le laser lorsque les conditions de luminosité le permettent.

Il est à noter que, pour faciliter et améliorer la gestion des déprédations, les entreprises ont embauchées deux personnes en charge de l'effarouchement.

Pour rappel, le nombre total de goélands autorisés à être prélevés dans le cadre des arrêtés portant dérogation dans ce secteur est de 238 goélands. Sur les 238 goélands autorisés pour les mytiliculteurs, **106 goélands ont été abattus en 2023**.

En étudiant les fiches de prélèvement, on observe qu'environ 40% des tirs létaux ont été réalisés en juin. Les autres prélèvements ont été réalisés de manière équilibrée en juillet et août. Seuls 8 prélèvements ont été réalisés en septembre dans le cadre de pic de prédation.

Le retour d'expérience et confirme qu'il est primordial de réaliser ponctuellement des tirs létaux afin de conserver une efficacité de l'effarouchement, l'objectif est que les goélands continuent d'associer aux bruits de tirs et à la présence humaine un danger vital. Comme l'étude présentée dans les paragraphes précédents l'a montré, il reste nécessaire pour avoir une lutte la plus efficace possible d'associer des tirs létaux aux tirs d'effarouchement sans quoi les tirs d'effarouchement n'ont plus aucun effet.

Pour finir, une attention particulière a été portée sur l'évaluation du temps passé par l'effaroucheur pour lutter contre la prédation des Goélands argentés. Sur la base des déclarations, le professionnel a passé en moyenne **63 h par semaine** à surveiller les concessions. **Ce coût de main d'œuvre est à ajouter aux pertes financières engendrées par la prédation.**

11.6 Tableau de synthèse

	Nombre de Goéland moyen	Proportion de juvénile (%)	Production (T)	Taux de pertes	Utilisation de filet anti-prédation	Temps de surveillance par semaine	Coût total Effarouchement et protection	Coût des pertes de production
Oye-Plage / Marck	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NA
Tardinghen / Audinghen	1000	5%	300	3%	Non	25 h	8 250 €	34 500 €
Sainte-Cécile / Dannes	4750	60%	640	12,50%	Oui	65 h	47 050 €	196 250 €
Berck	1250	80%	200	10%	Oui	70 h	28 400 €	48 000 €
Quend / Saint-Quentin-en-Tourmont	1570	65%	1636	16%	Oui	63 h	151 800 €	629 300 €
TOTAL / MOYENNE	<u>2 142</u>	<u>52.5 %</u>	2 776	<u>10.4 %</u>	/	<u>56 h</u>	235 500 €	908 050 €

Ces chiffres ont été calculés sur la base de 18 semaines d'effarouchement. Le « coût total effarouchement et protection » prend en compte : la main d'œuvre de surveillance avec un taux horaire brut de 15€, l'achat des filets de protection et un forfait de 1 500 € de consommable et autres matériels (munition, gaz, laser ...). Pour Quend/Saint-Quentin-en-Tourmont le montant de la prestation de services a été pris en compte en remplacement de la main d'œuvre.

Pour le « coût des pertes de production », le calcul a été réalisé sur la base de 2 400 € la tonne.

12 Prescriptions des arrêtés d'autorisation

12.1 Analyse des prescriptions et hiérarchisation des besoins

En 2023, l'ensemble des prescriptions du CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) ont été reprises dans les arrêtés. Après un devis réalisé par le Groupement ornithologique et Naturaliste des Hauts-de-France, le coût estimatif de l'étude est de 46 800 €. Le CRC NMN estime que l'ampleur de l'étude n'est pas cohérente avec la teneur de l'autorisation sollicitée.

Il est à noter que les mêmes prescriptions sont reprises pour l'arrêté autorisant uniquement l'effarouchement.

Le 24 octobre 2023, une réunion a été organisée avec la DDTM du Pas-de-Calais, la DDTM de la Somme, la réserve naturelle nationale de la Baie de Somme et le Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale afin d'échanger sur les différentes prescriptions des arrêtés d'autorisation d'effarouchement et de tirs des Goélands argentés dans le cadre de la préparation des bilans 2023 et des demandes 2024. En effet, la réalisation de l'ensemble des prescriptions semblait difficilement réalisable d'un point de vue technique, logistique et financier.

Le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord (CRC NMN) souhaite clarifier les attentes des services de l'Etat et trouver une solution cohérente permettant de répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité tout en conservant la possibilité d'obtenir des autorisations d'effarouchement et de tirs létaux des Goélands argentés.

Lors de cette réunion, les prescriptions ont été analysées une à une pour définir précisément les attentes et hiérarchiser les besoins. Les prescriptions retenues sont les suivantes :

- Estimation des dégâts (adulte et naissain) par zone de production et justification des différences de pertes entre les secteurs notamment par une description du milieu environnant. L'ensemble des facteurs de perte seront pris en compte.
- Réflexion sur une méthode standardisée d'évaluation des dommages dus aux goélands qui pourraient être utilisées sur toutes les concessions
- Analyse des mesures mises en œuvre (fréquence des tirs, variété des munitions, avancement de la marée, densité de goélands, efficacité, ...) par secteur en incluant le temps passé et le coût de prévention des dommages. Une étude comparative des pertes financières entre pertes de production et mise en œuvre de l'effarouchement sera réalisée.
- Mesure de la fréquentation des concessions par les goélands au cours de la saison sensible en fonction des marées (effectifs présents (juvéniles adultes) et effectif faisant acte de prédation.
- Etude de l'efficacité des dispositifs de prévention des dégâts et d'effarouchement ainsi que des tirs létaux. L'impact sur les autres espèces de l'estran est intégré.

12.2 Amélioration des connaissances – Etude 2024

Les objectifs des prescriptions sont, notamment, l'amélioration des connaissances sur les effectifs et le comportement de Goéland Argenté dans le périmètre des zones de production conchylicole et d'évaluer l'efficacité de l'effarouchement en fonction des techniques utilisées et des composantes du milieu environnant.

Pour cela, le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord accueillera un stagiaire de niveau master 2 sur une période de 6 mois en 2024. L'étude s'articulera de la manière suivante :

+ Déprédation et dispositifs de prévention des dégâts

- Mise en œuvre de méthodes standardisées d'évaluation des dommages dus aux goélands qui pourraient être utilisées sur toutes les concessions
- Estimation des dégâts par groupe de concession par les goélands
- Analyse des effets de l'effarouchement et des tirs sur le Goélands argentés et les autres espèces présentes (déplacement, fuites ...)
- Une analyse du milieu environnant et des éléments pouvant influencer sur la présence et la déprédation des Goélands argentés.

+ Suivi de l'avifaune

- Evaluation des effectifs de Goélands argentés et des autres espèces au cours de la saison de production (effectifs présents (juvéniles/adultes) et effectif faisant acte de prédation).

Conclusion

L'élevage de moules de bouchot est soumis à de nombreuses variables qui impactent positivement ou négativement les quantités et la qualité des productions réalisées chaque année par les mytiliculteurs. Sans aucun apport nutritif, cette activité est totalement tributaire des flux naturels de nutriments dans la mer. Les professionnels sont habitués à travailler avec ce que la nature leur offre.

Cependant, en plus des fluctuations du phytoplancton, des pollutions, des pathogènes ou des conditions climatiques difficiles pouvant influencer sur le rendement de leurs entreprises, les mytiliculteurs font face à des pertes du fait de la prédation du goéland argenté. Afin de lutter contre ce phénomène, qui s'étend à la majorité du littoral français, de nombreuses techniques ont été pensées et essayées. Comme nous l'avons vu dans ce dossier, actuellement, la technique la plus efficace consiste à effaroucher les goélands avec des moyens pyrotechniques (tirs à blanc, canon à gaz, fusé...) et de coupler cela avec la réalisation de tirs létaux ponctuels. Ces tirs n'ont pas pour objectif de réguler les populations de goélands argentés, mais de limiter l'accoutumance aux tirs d'effarouchement par ces individus.

L'état de conservation de la population de Goélands argentés est jugé satisfaisante et le nombre de goéland argenté prélevé chaque année est en deçà du nombre autorisé. Cela nous permet de croire en l'impact négligeable de cette méthode de lutte sur la population globale de cette espèce. De plus, les efforts réalisés par les conchyliculteurs pour limiter au maximum la réalisation de tirs létaux par un renforcement de l'effarouchement au travers de différentes techniques témoignent de cette volonté de limiter les prélèvements de goélands argentés dans leur milieu.

Considérant qu'il soit nécessaire de prévenir les dommages importants aux naissains et aux moules adultes et de préserver le potentiel de production mytilicole régional, qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes et que tous les moyens sont mis en œuvre par les mytiliculteurs pour prévenir ces prédatons et notamment l'installation de filets anti-eider, leurres alimentaires, tirs à blanc. Nous formulons, par la présente, une demande de renouvellement des arrêtés préfectoraux portant dérogation au titre de l'article L 411-2 du code de l'environnement pour l'effarouchement et le tir des Goélands argentés dans le département du Pas-de-Calais et de la Somme.

Table des annexes

ANNEXE 1 : CERFA - Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et pour la destruction de spécimens d'espèces animales protégées pour les professionnels du PAS-DE-CALAIS

ANNEXE 2 : CERFA - Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et pour la destruction de spécimens d'espèces animales protégées pour les professionnels de la SOMME

ANNEXE 2 bis : Ayants droits SOMME

ANNEXE 3 : Etude de la population du Goéland argenté (*Larus argentatus*) dans le périmètre des zones de production mytilicole des Hauts-de-France

ANNEXE 4 : Etude de la prédation des moules de bouchot par le goéland argenté : évaluation de son impact économique sur les entreprises mytilicoles et de l'efficacité des moyens de lutte employés - Amélie GOULARD – 2017 – 144p.

ANNEXE 1 : CERFA - Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et pour la destruction de spécimens d'espèces animales protégées pour les professionnels du PAS-DE-CALAIS

PERTURBATION INTENTIONNELLE
EFFAROUCHEMENT



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : BOUCHOT DES DEUX CAPS ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : ZA Plaine du Gros Moulin Commune : AUDINGHEN Code postal : 62179 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	-	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détenion en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	Sans objet relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
--

Capture manuelle	<input type="checkbox"/>	Capture au filet	<input type="checkbox"/>
Capture avec épuisette	<input type="checkbox"/>	Pièges	<input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de capture	<input type="checkbox"/>	Sans objet	
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :			
.			
Suite sur papier libre			

D2. DESTRUCTION*			
Destruction des nids	<input type="checkbox"/>	Préciser :	...
Destruction des oeufs	<input type="checkbox"/>	Préciser :	...
Destruction des animaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs	<input type="checkbox"/> Préciser :
Sans objet			
		Par armes de chasse	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : mytilculteur
Autres moyens de destruction	<input type="checkbox"/>	Préciser :	...
Suite sur papier libre			

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*			
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Utilisation d'armes de tir	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : effarouchement par tir à blanc	
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	<input type="checkbox"/>	Préciser :	
Suite sur papier libre			

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *			
Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines	
Formation continue en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole	
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :	

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION	
Préciser la période : annuelle	
.....	

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION	
Régions administratives : Hauts-de-France	
Départements : Pas-de-Calais	
Cantons :	
Commune : OYE-PLAGE et AUDINGHEN	

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE			
Relâcher des animaux capturés	<input type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer			
Suite sur papier libre			

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION	
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf . dossier de demande 2024	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord	

* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à : Audinghen Le : 06/01/2024 Votre signature : 



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : VALLE Jean-Etienne ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 69 rue de Valenciennes Commune : SAINTE CECILE Code postal : 62176 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	-	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher.	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture **Sans objet**

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 .

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
 Destruction des oeufs Préciser : ...
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Sans objet

Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
 Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
 Départements : Pas-de-Calais
 Cantons :
 Commune : DANNES

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf . dossier de demande 2024
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Dannes
 Le : 06/01/2024
 Votre signature : 



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : BINET Pascal ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 19 rue des Mouettes Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	-	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Par armes de chasse Préciser : mytilculteur
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Pas de Calais
Cantons :
Commune : BERCK

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf . dossier de demande 2024
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Le Crotoy

Le : 07/01/2024

Votre signature :





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : DEWITTE Stéphane ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 22 l'Orée des Pins Commune : QUEND Code postal : 80120 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Larus argentatus Goéland argenté	-	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	<div style="background-color: yellow; display: inline-block; padding: 5px;">Sans objet</div> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher.	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture **Sans objet**

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 .

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
 Destruction des oeufs Préciser : ...
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Sans objet

Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
 Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
 Départements : Pas-de-Calais
 Cantons :
 Commune : DANNES

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

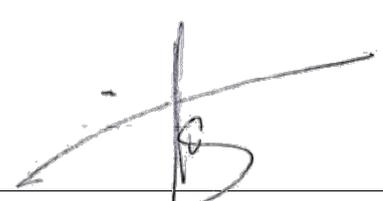
Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf . dossier de demande 2024
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Nesles
 Le : 06/01/2024
 Votre signature : 

DESTRUCTION

TIRS LETAUX



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : BOUCHOT DES DEUX CAPS ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : ZA Plaine du Gros Moulin Commune : AUDINGHEN Code postal : 62179 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	60	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés : <div style="border: 1px solid black; background-color: yellow; padding: 2px; display: inline-block; margin: 5px 0;">Sans objet</div>
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser : mytilculteur
- Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Sans objet

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Pas-de-Calais
Cantons :
Commune : OYE-PLAGE et AUDINGHEN

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Suite sur papier libre

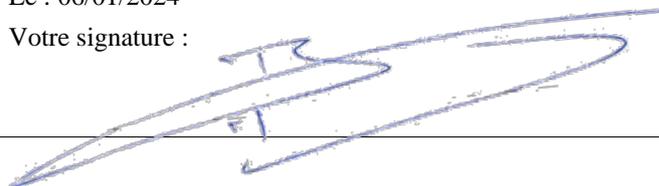
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf dossier de demande 2024
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Oye-Plage
Le : 06/01/2024
Votre signature :





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : VALLE Jean-Etienne ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 69 rue de Valenciennes Commune : SAINTE CECILE Code postal : 62176 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	40	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture **Sans objet**

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 .

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
 Destruction des oeufs Préciser : ...
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser : mytilculteur
 Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores **Sans objet**
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
 Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
 Départements : Pas-de-Calais
 Cantons :
 Commune : DANNES

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf. dossier de demande 2024
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Dannes
 Le : 06/01/2024
 Votre signature : 



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : BINET Pascal ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 19 rue des Mouettes Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	20	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher.	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : mytilculteur
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores
Utilisation de moyens pyrotechniques
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Sans objet

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Pas-de-Calais
Cantons :
Commune : BERCK

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf. dossier de demande 2024
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Le Crotoy

Le : 07/01/2024

Votre signature :





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : DEWITTE Stéphane ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 22 l'Orée des Pins Commune : QUEND Code postal : 80120 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	30	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	Sans objet
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher .	relâcher différé <input type="checkbox"/>

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture **Sans objet**

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 .

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
 Destruction des oeufs Préciser : ...
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser : mytilculteur
 Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
 Formation continue en biologie animale Préciser : Mytilculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
 Départements : Pas-de-Calais
 Cantons :
 Commune : DANNES

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

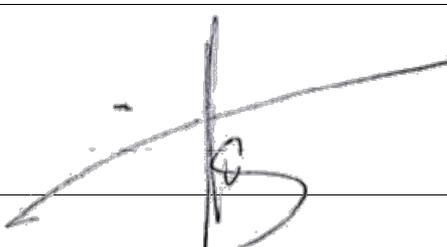
Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par le Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord et par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf. dossier de demande 2024
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Nesles
 Le : 06/01/2024
 Votre signature : 

ANNEXE 2 : CERFA - Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et pour la destruction de spécimens d'espèces animales protégées pour les professionnels de la SOMME

DESTRUCTION

TIRS LETAUX



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : VALLE Bruno ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 10 rue Ferdinand de Lesseps Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : Quend et St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : FERMENT Franck ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 25 rue Grognet Gourlain Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : Quend

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : FERON Franck ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 608 rue de la Dune Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture **Sans objet**

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
- Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores **Sans objet**
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 - Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 - Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
- Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy
Le 22/12/2023
Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : DELRUE François
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 42 rue de Mayocq
Commune : LE CROTOY
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
POUR <input type="checkbox"/> LA CAPTURE OU L'E <input checked="" type="checkbox"/> LA DESTRUCTION		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire Sans objet relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : MENETRIER Fredy
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 2 Lot Barre Mer
Commune : LE CROTOY
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : DELABY Guillaume ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 9 rue Jacques d'Harcourt Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	Sans objet relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : DEROSIERE Jean-Charles ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 610 rue des Mouettes Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture **Sans objet**

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
- Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores **Sans objet**
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 - Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 - Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
- Suite sur papier libre

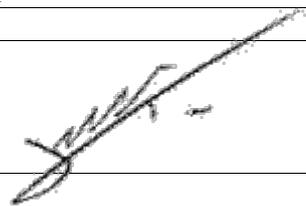
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy
Le 22/12/2023
Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : DELABY Jean-Jacques ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 8 route de Forest Montiers Commune : SAINT QUENTIN EN TOURMONT Code postal : 80120 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION <small>(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)</small>	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

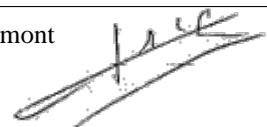
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint Quentin en Tourmont

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : BINET Pascal ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 19 rue des Mouettes Commune : Le Crotoy Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION <small>(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)</small>	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : BOUTON Paul
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Centre conchylicole Chemin du Marais At n° 6
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

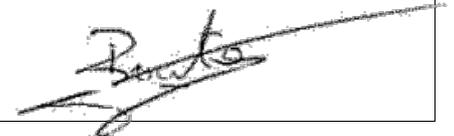
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : VIGNOLLE Philippe
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 19 rue du Puits Sucré
Commune : LE CROTOY
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

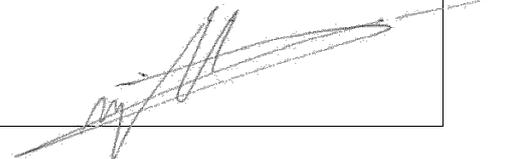
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : DELABY Rémy ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 5 rue du planton Commune : Favières Code postal : 80120 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION <small>(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)</small>	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : Quend

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

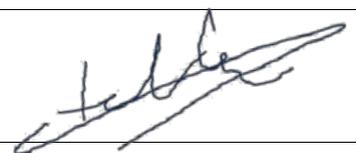
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : VIGNOLLE Stéphane ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 483 rue des Ecoles Commune : LE CROTOY Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	<input type="checkbox"/> relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Picardie
Départements : Somme
Cantons :
Commune : Quend et St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE		
Nom et Prénom : BINET Patrice ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 12 rue des Abattoirs Commune : Le Crotoy Code postal : 80550 Nature des activités : mytiliculteur Qualification :		
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté	17	Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive	<input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés :
	Sans objet
Capture temporaire	relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : Quend et St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature

PERTURBATION INTENTIONNELLE
EFFAROUCHEMENT



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : VALLE Bruno
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 10 rue Ferdinand de Lesseps
Commune : LE CROTOY
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements et comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Sans objet
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : Quend et St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

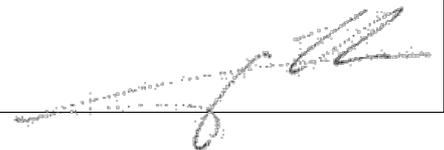
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : FERMENT Franck
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 25 rue Grognet Gourlain
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION**POUR**

- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : FERON Franck
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 608 rue de la Dune
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Sans objet

 relâcher différé
- Capture temporaire
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
- Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy
Le 22/12/2023
Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : DELRUE François
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 42 rue de Mayocq
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
- Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy
Le 22/12/2023
Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : MENETRIER Fredy
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 2 Lot Barre Mer
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : DELABY Guillaume
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 9 rue Jacques d'Harcourt
Commune : LE CROTOY
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : DEROSIERE Jean-Charles
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 610 rue des mouettes
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

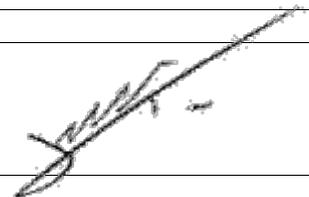
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR

- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : DELABY Jean-Jacques
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 8 route de Forest Montiers
Commune : SAINT QUENTIN EN TOURMONT
Code postal : 80120
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet relâcher différé
- Capture temporaire
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
- Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme

Suite sur papier libre

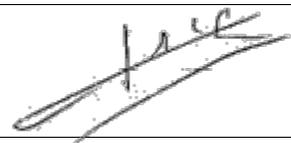
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy
Le 22/12/2023
Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : BINET Pascal
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 19 rue des mouettes
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION**POUR**

- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : BINET Patrice
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 12 rue des abattoirs
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Sans objet

 relâcher différé
- Capture temporaire
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Autres moyens de destruction Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : BOUTON Paul
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Centre conchylicole Chemin du Marais At n° 6
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : VIGNOLLE Philippe
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 19 rue du Puits Sucre
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

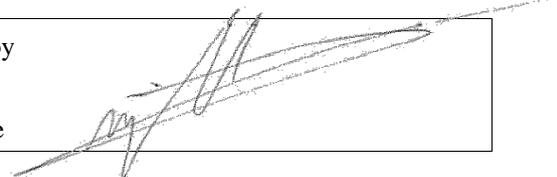
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : Rémy DELABY
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 5 rue du planton
Commune : Favières
Code postal : 80120
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
- Destruction des oeufs Préciser : ...
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
- Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
- Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

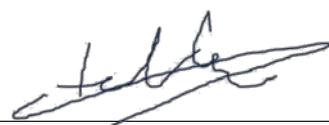
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- LA DESTRUCTION
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
- DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : VIGNOLLE Stéphane
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 483 rue des écoles
Commune : Le Crotoy
Code postal : 80550
Nature des activités : mytiliculteur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Larus argentatus</i> Goéland argenté		Sans distinction
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir bilans de prélèvements, comptes rendus des réunions du comité départemental de suivi d'espèces d'oiseaux et document de demande de dérogation du CRC Normandie – Mer du Nord

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Sans objet
- Capture temporaire relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture

Sans objet

- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des oeufs Préciser : ...
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Sans objet

- Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser : par les mytiliculteurs
Préciser : ...

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser : effarouchement par tir à blanc
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Baccalauréat professionnel cultures marines
Formation continue en biologie animale Préciser : Mytiliculteurs : Brevet professionnel responsable exploitation aquacole
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : annuelle
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Somme
Cantons :
Commune : St Quentin en Tourmont

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suivi des opérations par la réserve naturelle de la Baie de Somme
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilans des prélèvements par la DDTM
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilans des prélèvements par la DDTM

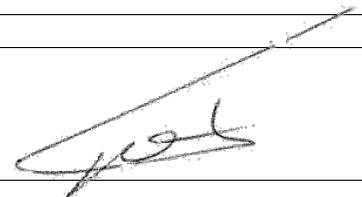
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Crotoy

Le 22/12/2023

Votre signature



ANNEXE 2 Bis : Ayants-droits 2024

SOMME

Nom	Prénom	Département	Ayants-droit
BINET	Pascal	80	DEWITTE Laurent
			/
BINET	Patrice	80	DEWITTE Laurent
			/
BOUTON	Paul	80	PETITPAS Julien
			DEWITTE Laurent
DELABY	Jean-Jacques	80	DEWITTE Laurent
			Noé DELABY
DELABY	Guillaume	80	Noé DELABY
			DEWITTE Laurent
DELRUE	François	80	DEWITTE Laurent
			/
DEROSIERE	Jean-Charles	80	DEROSIERE Charles
			DEROSIERE Pierre
DELABY	Rémy	80	DEWITTE Laurent
			/
FERMENT	Franck	80	Antoine FERMENT
			DEWITTE Laurent
FERON	Franck	80	DEWITTE Laurent
			/
MENETRIER	Fredy	80	MENETRIER Benjamin
			DEWITTE Laurent
VALLE	Bruno	80	DEWITTE Laurent
			/
VIGNOLLE	Philippe	80	DEWITTE Laurent
			/
VIGNOLLE	Stéphane	80	VIGNOLLE Benjamin
			DEWITTE Laurent